

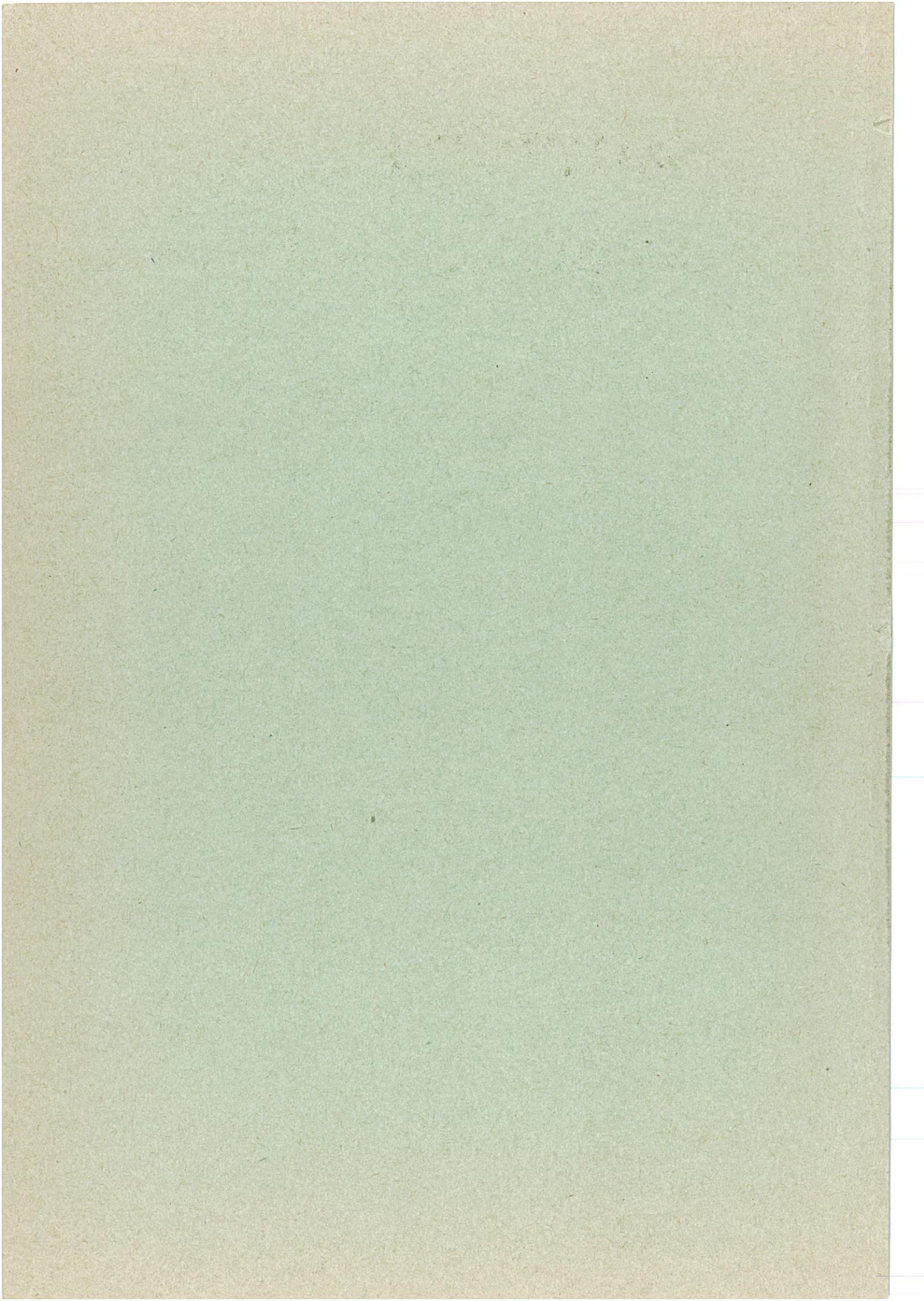
Histoire et Traditions Populaires

*du Canton
de Saint-Pierre-sur-Dives*

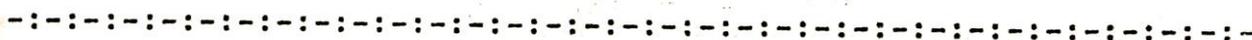


DECEMBRE 1983

N° 4



" HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES "



DU CANTON DE SAINT PIERRE SUR DIVES

BULLETIN TRIMESTRIEL PUBLIE PAR

LE FOYER RURAL DU BILLOT

14170 ST PIERRE/ DIVES



ABONNEMENTS : (4 numéros)

soutien : 50 F

ordinaire: 20 F

SOMMAIRE - DECEMBRE

A NOS LECTEURS	p.3
LA PROVIDENCE - Monologue	p.4
<u>Edouard BORDEAUX</u>	
HUGUES DE GRANDMESNIL COMPAGNON DU DUC DE NORMANDIE	p. 5-10
<u>Jack MANEUVRIER</u>	
UNE FAMILLE DU CANTON EN ITALIE MERIDIONALE aux XI-XIIs	p. 11-18
LES GRANDMESNIL	<u>Laurence COUANON</u>
UNE MARQUE DE FABRICANT DE TOILE A MONTVIETTE	p. 18
HISTOIRE D'UN FRAUDEUR MALGRE LUI	p. 19-25
<u>Albert DUCLOS</u>	
TOPONYMIE DE BERVILLE (suite)	p. 25-33
<u>Dominique FOURNIER</u>	
LE CLOCHER DE MITTOIS	p. 34
LE COLLEGE DE ST PIERRE SUR DIVES	p. 35-42
<u>Jean BEAUVALET</u>	
EN FEUILLETANT LES ARCHIVES: Une exemption d'impôt à MONTPINCON - 1701	p. 43-48
Un contrat d'apprentissage à St Martin de Fresnay 1736	
Le cahier de Doléances de BRETTEVILLE SUR DIVES 1789	
<u>Jack MANEUVRIER</u>	

REPERTOIRE DES ARTICLES PARUS EN 1983	p. 49-50
---------------------------------------	----------

A NOS LECTEURS

Cette fin d'année va nous apporter la réponse aux questions que nous nous posons:

Avons nous intéressé tous ceux qui nous ont fait l'amitié de souscrire un abonnement ?

Avons nous eu raison de décider de poursuivre la publication de notre bulletin ?

En un mot, avons nous réussi l'expérience tentée ?

La réponse à ces questions nous sera fournie par votre réabonnement et par, nous l'espérons l'abonnement de nouveaux lecteurs.

Pour des raisons matérielles (augmentation du prix du papier par exemple), nous dû augmenter le prix de l'abonnement ordinaire qui passe à 25 F et ajouter les frais de port pour les exemplaires expédiés par la poste. Nous voulons croire que vous ne nous en tiendrez pas rigueur : ces mesures étaient indispensables pour maintenir l'équilibre financier de notre publication.

Quels sont nos projets pour 1984 ?

- Poursuivre nos études et enquêtes sur les traditions populaires et l'histoire locale des communes du canton.

Réaliser deux expositions:

- La première consacrée à l'histoire locale de la commune de ST GEORGES EN AUGES, se déroulera au mois d'avril 1984 dans l'actuelle Mairie. Cette manifestation sera essentiellement l'oeuvre des habitants de cette commune qui recherchent photos anciennes, documents, objets liés à l'histoire communale.

Cette expérience, la première du genre, et qui donnera lieu à la publication d'une monographie, pourra être renouvelée si d'autres communes en manifestent le désir.

- La seconde ayant pour thème " Le rôle et la condition de la femme en Pays d'Auge ", préparée par les membres du FOYER, sera présentée dans la salle du Foyer du BILLOT au mois de novembre 1984.

Si vous souhaitez participer à ces réalisations, des réunions ont lieu le dernier vendredi de chaque mois (et non le troisième vendredi comme cela avait été annoncé par erreur) au Foyer Rural du Billot.

LE CLUB HISTOIRE LOCALE ET TRADITIONS POPULAIRES VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR L' ANNEE 1984.

J.M

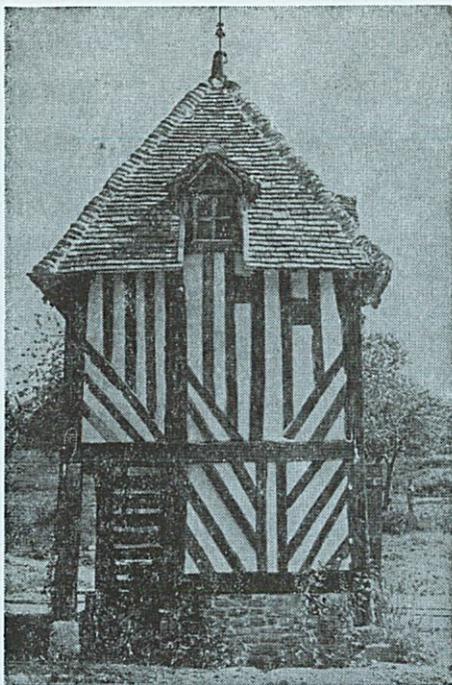
Récemment encore, peu d'agapes se terminaient sans que quelques anciens n'entonnent à la fin du repas, chansons et monologues.

Chanteurs et conteurs sont devenus de moins en moins nombreux et nous remercions Monsieur BORDEAUX Edouard d'avoir bien voulu nous communiquer ce monologue.

LA PROVIDENCE

Par une belle journée de printemps
Que je m'baladais pour passer le temps
J'm'étais afin de me délasser
Assis sur le bord d'un fossé !
Et là, tranquille et sans manière
Fumant une bonne boufarde de bruyère
Je r'gardais d'un oeil paresseux
Devant moi un troupeau d'boeufs
Qui broutaient l'herbe.
Et comme y faisait un temps superbe
On entendait de tous les côtés
Les p'tits moigneaux chanter.
Tiens que j'me dis, L'Bondieu
Qui s'y connaît pourtant
Il a dû se tromper, la chose est sûre
Quand c'est qu'il a fait la nature,
Car faire voler les p'tits moigneaux
C'est tout simple et plus rigolo ...
Faire voler les boeufs
Vlla quèque chose qu'aurait été curieux.
Comme j'faisais cette réflexion
V'la quèque chose qui m'tombe
De pas propre sur l'front
Les oiseaux ça n'a pas décence
Ca n'sait c'que c'est
Qu'les convenances.
Une hirondelle sans plus s'gêner
Sur mon front v'nait s'oublier
Ah ! qu'je dis : j'y sieux
A présent
Car au lieux des hirondelles
Qui qu'saurait été si tous ces
Grands boeufs là
Avaient eu des ailes.

Edouard BORDEAUX



HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES DU CANTON DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVES

Bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot

Madame, Monsieur,

Le Club des Arts et Traditions Populaires et d'Histoire Locale du Foyer Rural du Billot a décidé de continuer la publication de son bulletin trimestriel destiné à recevoir des études et des enquêtes sur les thèmes suivants : histoire locale des communes du canton, résumés d'enquêtes, témoignages sur la vie rurale traditionnelle, mémorisation des usages et des coutumes, conservation du patrimoine...

Dates de parution : Mars, Juin, Septembre, Décembre 1984.

En outre, ce bulletin rendra compte des deux expositions prévues cette année par le club.

Monographie d'une petite commune : deux mille ans de vie rurale à ST-GEORGES-EN-AUGE, au mois d'avril 1984.

Rôle de la femme en Pays d'Auge au Foyer du Billot, en novembre 1984.

Afin de limiter un investissement financier qui pourrait devenir trop lourd pour la trésorerie du Foyer, la vente de cette publication se fera uniquement par abonnement.

Abonnement pour l'année (4 numéros) — Ordinaire 25,00 F
— Soutien 50,00 F

(Pour une expédition par la poste, il convient d'ajouter 20 F pour frais de port)

ARTICLES PARUS EN 1983 : La baronnie de Montpinçon - Les barons de Grandmesnil - Une famille normande du canton de St-Pierre-sur-Dives : en Italie Méridionale aux XI^e et XII^e siècles - Une petite communauté au XVIII^e siècle : la Fabrique de Notre-Dame-de-Fresnay - La constitution du clergé dans le canton de St-Pierre-sur-Dives - Toponymie de la Viette, de Berville - Vivre à St-Pierre-sur-Dives 1913 - Les bataillons scolaires - En feuilletant les archives - La couturière - La laveuse - La forêt de Montpinçon - Promenade à travers le canton - Marie et Pierre - Gastronomie : le sauté de poule au cidre - Le Collège de St-Pierre-sur-Dives - Le cahier de doléances (1789) de Bretteville-sur-Dives Candélabres - SAMS - Histoire d'un fraudeur malgré lui - Providence

Je soussigné

demeurant à

souscrit un abonnement pour 4 numéros du Bulletin "Histoire et Traditions Populaires du Canton de Saint-Pierre-sur-Dives".

Abonnement : Frais de port :

(A rayer si la livraison est effectuée par des membres du Foyer : Abonnés domiciliés dans le canton)

Ci-joint la somme de

A le

Signature :

A retourner à : **FOYER RURAL DU BILLOT - L'UDON - 14170 St-Pierre-sur-Dives**

HUGUES DE GRANDMESNIL : COMPAGNON DU DUC
-----n-----
DE NORMANDIE

Quand on quitte le village de GRANDMESNIL en direction de NORREY, on peut apercevoir, succédant à un petit bois sur le côté droit de la route, d'amples mouvements de terrain, au lieu dit " La Baronnie ". Un œuil même peu averti peut y distinguer les traces apparentes d'une vaste demeure fortifiée: de larges fossés des talus et tout au fond une sorte de mamelon, entouré d'eau et surmonté d'un corps de ferme : l'ancienne motte féodale où se dressait dans la première moitié du XI ème siècle, le donjon du château médiéval des barons de GRANDMESNIL ou GRENTEMESNIL. C'est là, en effet que ce puissant lignage normand tenait son fief principal.

En 1040, Robert 1er de GRANDMESNIL trouve la mort lors d'une guerre privée qui opposait Roger TOSNY à Roger de BEAUMONT. Ses fils Hugues et Robert l'enterrent dans l'église de NORREY et, suivant l'exemple de nombreux autres seigneurs normands, en particulier celui de la comtesse LESCELINE qui vient de créer l'abbaye de ST PIERRE SUR DIVES, décident d'établir à cet endroit une abbaye. Quelques moines s'installent à NORREY, les travaux commencent mais très vite ce site se révèle comme peu favorable à la vie monastique à cause, entre autres choses, du manque d'eau. Alors Hugues et Robert abandonnent leur projet initial et décident de se consacrer à la restauration et au rétablissement de l'ancienne abbaye de ST EVROULT qu'ils vont richement doter.

Les GRANDMESNIL ont noué des liens familiaux avec les barons voisins:

ADELIZE, soeur d'Hugues et de Robert a épousé ONFROY du TILLEUL (actuellement partie de ST GEORGES EN AUGES .)

ROHASIE et MATHILDE, fille d' HUGUES, sont mariées, la première à RICHARD de CORCY, la seconde à HUGUES de MONTPINCON.

La puissance de ces familles, intimement liées au destin du duc de NORMANDIE ne cessera de croître pour atteindre son apogée lors de la conquête de l'ANGLETERRE.

Au début du règne de GUILLAUME le BATARD, HUGUES de GRANDMESNIL fait partie des barons révoltés contre le duc. Il est alors privé de ses biens et doit s'exiler. Mais peu de temps après, le duc en fin politique, souhaite rétablir la paix entre les grands de son duché, afin de mieux lutter contre ses turbulents voisins qui font de fréquentes incursions dans son domaine. Il rappelle alors HUGUES en NORMANDIE et lui confie la défense d'un point stratégique particulièrement important : le fort de NEUF-MARCHE situé à la frontière du BEAUVAISIS et qui était constamment attaqué par les habitants de BEAUVAIS. HUGUES fait prisonnier les deux principaux seigneurs de la région et rétablit la tranquillité dans le pays.

En 1066, le duc GUILLAUME débarque en ANGLETERRE et livre aux armées d'HAROLD la décisive bataille d'HASTINGS. HUGUES de GRANDMESNIL se distingue par son courage et à plusieurs reprises sa fougue l'entraîne dans les rangs ennemis où il court de grands dangers.

Après la conquête, HUGUES est fait comte de LEICESTER et reçoit plus de cent châteaux tandis qu'ONFROY du TILLEUL devient gouverneur du château d'HASTINGS.

Mais si l'on en croit Orderic VITAL, moine à ST EVROULT historien de la Normandie ducale, quelques seigneurs s'habituent mal à leur nouvelle vie:

" Les anciens barons et les meilleurs guerriers éprouvaient toutes sortes d'inquiétudes ... D'un côté ils craignaient s'ils venaient à partir, d'être regardés publiquement comme des déserteurs mais que feraient ces honorables "athlètes " si leur femmes entraînées par le libertinage allaient souiller par l'adultère le lit conjugal et * leur lignée de la tache ineffaçable de l'infamie ? D'après ces motifs, HUGUES de GRANDMESNIL et son beau-frère ONFROY du TILLEUL partirent ainsi que plusieurs autres seigneurs et abandonnèrent tristement et malgré eux leur prince accablé de travaux dans un pays étranger. Ils allèrent donc servir en NEUSTRIE le libertinage de leur dame. "

* marquer

Le 9 septembre 1087, GUILLAUME le CONQUERANT meurt à ROUEN. Dès l'annonce de sa mort, des troubles éclatent un peu partout en NORMANDIE. Son héritage a été partagé: son fils aîné RADUL dit LE ROUX a reçu la couronne d'ANGLETERRE, le second ROBERT dit COURTE-HEUSE devient duc de NORMANDIE et le troisième HENRI dit BEAUCLERC se voit attribuer une forte somme d'argent. Cette succession ne satisfait personne. Les seigneurs normands qui possèdent des fiefs en ANGLETERRE et en NORMANDIE sont désormais soumis à deux suzerains.

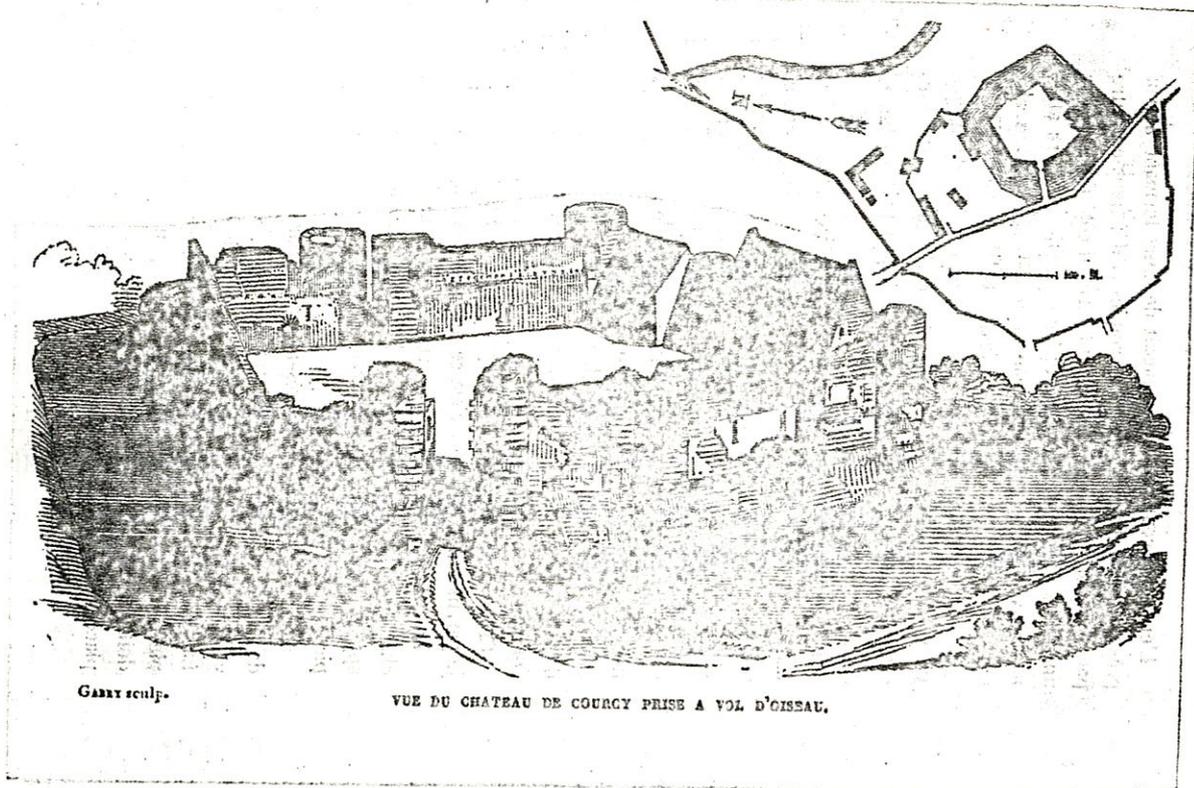
HUGUES de GRANDMESNIL, ROBERT du TILLEUL (fils d'ON-FROY) retournent en ANGLETERRE, fortifient leurs châteaux et prennent le parti de ROBERT COURTE-HEUSE. Mais ces seigneurs doivent rapidement faire leur soumission au roi d'ANGLETERRE qui leur laisse la vie sauve mais s'empare de leurs domaines.

Depuis toujours, une profonde rivalité opposait les GRANDMESNIL à leurs puissants voisins les MONTGOMMERY qui partis de STE FOY DE MONTGOMMERY (entre LIVAROT et VIMOUTIERS) étaient devenus des familiers du duc et possédaient de vastes domaines s'étendant d'ECOTS à BELLEME. En 1091, ROGER II de BELLEME descendant direct de cette lignée est vicomte d'EXMES, de TRUN, comte d'ALENCON, de SHREWBURY (en ANGLETERRE) ... Si l'on en croit Orderic VITAL, son fils ROBERT, profitant de la carence administrative du duché provoquée par les fils de GUILLAUME qui se disputent son héritage, tente de soumettre le pays d'HOULME. C'est ainsi que " s'étendant excessivement au delà de son patrimoine et de celui de ses ancêtres, il attaqua ses égaux dans la NORMANDIE toute entière et il commença à opprimer ses voisins. (O. VITAL).

HUGUES de GRANDMESNIL et RICHARD de COURCY fortifient leur château, emmagasinent des munitions et des provisions de bouche et y installent des troupes.

ROBERT de BELLEME met le siège devant COURCY mais ne parvenant pas à emporter la place, il demande l'assistance du duc ROBERT. Après de nombreux combats, en particulier autour du four situé en dehors du château et où les soldats doivent cuire leur pain, COURCY est sauvé par débarquement du roi d'ANGLETERRE .

LE CHATEAU DE COURCY



Extrait de la Statistique Monumentale du CALVADOS - 1867

" L'an de l'incarnation 1091, au mois de janvier, ROBERT duc des Normands met le siège devant COURCY ... Il fit dresser contre le château une grande machine de guerre qu'on appelle beffroi et la remplit abondamment de munitions de guerre ... Autant de fois il recommençait l'assaut, autant de fois arrivaient des forces importantes de GRANDMESNIL " ... YVON fils de HUGUES de GRANDMESNIL et RICHARD fils de SISGELEBERT furent pris par les assiégeants ...

Un jour ROBERT ayant été repoussé avec les siens, ceux qui l'avaient repoussé firent monter sur le beffroi un écuyer qui y mit le feu . Le feu détruisit en cendres cette machine ... Dans le cours de la même semaine, Guillaume le Roux roi des Anglais passa en NORMANDIE avec une grande flotte. Le duc épouvanté leva le siège de COURCY et se retira ainsi que les autres assiégeants.

(Orderic VITAL - Histoire de la Normandie écrite de 1123 à 1131.)

En 1098, HUGUES de GRANDMESNIL meurt en ANGLETERRE.
Son corps salé et étroitement cousu dans un cuir de boeuf est transporté à l'abbaye de ST EVROULT

Les moines l'inhumèrent dans le chapitre et lui dédièrent l'épithaphe suivante:

" Vaillant dans la guerre, fidèle à ses vertus, terrible à ses ennemis, protecteur généreux de ses amis ."

Jack MANEUVRIER

BIBLIOGRAPHIE

Orderic VITAL: Histoire de la Normandie - traduction GUIZOT

Lucien MUSSET : L'église de NORREY - Le Pays d'Auge - juin 1970

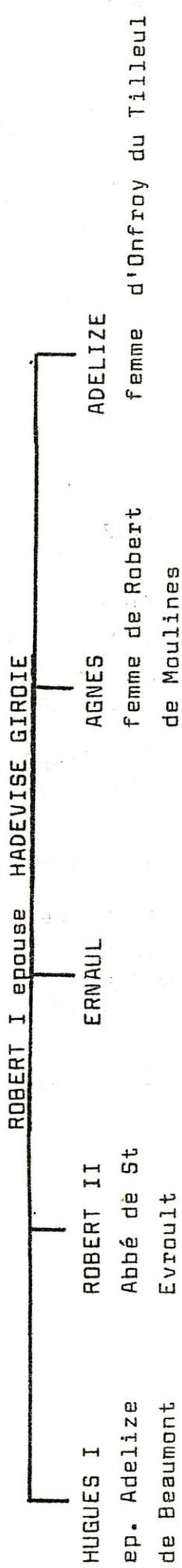
Arcisse de CAUMONT: Statistique monumentale du Calvados - Tome III

André M.J. ROUX : En Normandie au temps de Guillaume le Conquérant
Ed; Laurence Olivier Four - 1980

Guillaume de POITIERS : Histoire de Guillaume le Conquérant
Traduction R. FOREVILLE- Ed. Belles lettres 1952

Histoire de la Normandie publiée sous la direction de M. DE BOUARD
Ed; Privat - 1970

GENEALOGIE DES GRANDMESNIL



1 - Robert III épouse 1 - Agnes fille de Ranulf de Bayeux - 2 - Emma fille de Robert d'Estouteville
 3 - Luce fille de Savary fitz Canu

2 - GUILLAUME : épouse Mabilie fille de Robert Guiscard - mort en 1114

3 - HUGUES II - mort jeune vers 1087

4 YVES . épouse la fille de Gilbert le Grand
 5 - ALBERIC - chevalier

6 - ADELIZE : femme de Roger d'Ivry

7 ROHASIE : femme de Richard de Courcy

8 - MATHILDE - femme de Hugues de Montpingon

9 - AGNES - femme de Guillaume de Say

10 - HADEVISE - morte jeune

GUILLAUME - MABILLE GUISCARD

GUILLAUME

ROBERT

mort en 1114

dernier représentant des
Grandmesnil en Italie

UNE FAMILLE DU CANTON DE SAINT PIERRE SUR DIVES

EN ITALIE MERIDIONALE : LES GRANDMESNIL XI - XII ème si

XI ème et XII ème siècles

Le lignage des GRANDMESNIL, dont le chef-lieu de l'Honneur se situe dans le village actuel du même nom, a tenu une place non négligeable dans la société féodale normande des XI et XII èmes siècles, que ce soit par l'importance des fiefs en sa possession ou par sa participation active aux luttes d'influence au sein du duché à la même époque. Cependant, certains membres de sa famille ont préféré bâtir leur fortune hors de NORMANDIE et contribuer ainsi à renforcer son prestige. Leur action, souvent méconnue, illustre parfaitement le caractère aventurier et conquérant des Normands de l'époque.

Le premier Ernaud de GRANDMESNIL, se rendit en POUILLE avec les fils de Tancrède de HAUTEVILLE: il faut certainement situer ce départ vers les années 1047, d'abord parce qu'il a sans nul doute eu lieu après la mort de son père Robert I, et ensuite parce que cette date correspond au départ en ITALIE de Robert GUISCARD et de son frère Roger qui, avec leurs descendants, allaient régner sur l'ITALIE du sud et la SICILE pendant plus d'un siècle. Sa situation de cadet laissait en effet peu de chances à Ernaud de GRANDMESNIL d'obtenir un héritage intéressant ou d'accéder à un rôle politique important en NORMANDIE. Les sources nous apprennent peu de choses sur ses faits d'armes, sinon qu'il embrassa le parti du comte Roger de SICILE aux côtés duquel il fut tué en 1062, au cours d'une lutte entre Roger et Robert GUISCARD. Il fut l'artisan de l'implantation des GRANDMESNIL en ITALIE, une des premières familles normandes installées dans ce pays.

Nous nous intéressons ci-dessous essentiellement au rôle tenu par deux de ses membres: Guillaume et Robert II de GRANDMESNIL.

I - UN GRAND FEODAL : GUILLAUME DE GRANDMESNIL

Guillaume de GRANDMESNIL peut être considéré à juste titre comme l'un des personnages marquants de l'histoire politique de l'ITALIE méridionale à cette époque. Dans un premier temps il combat aux côtés de Robert GUISCARD et soutient l'avance normande,

puis, dans un second temps, sa lutte prend un caractère personnel et il tente d'accroître sa puissance par le biais de révoltes et d'usurpations successives.

Ordéric VITAL nous signale le départ de Guillaume et de plusieurs autres seigneurs vers l'ITALIE dans les années 1075 - 1080 et ce sont ces mêmes personnages que l'on retrouve combattant dans la suite de Robert GUISCARD, essentiellement en 1081 lors du siège de DURAZZO, en ILLYRIE, événement à replacer dans la tentative de conquête de l'Empire Byzantin par les Normands.

Guillaume de GRANDMESNIL était d'autant plus proche de Robert GUISCARD qu'il avait épousé sa fille Mabilie surnommée COURTE - LOUVE. De ce fait, à la mort de ce dernier en 1085, il peut se considérer, à juste titre, comme l'un des plus importants vassaux laïcs et propriétaires fonciers du nouveau royaume normand d'ITALIE. Son mariage lui a permis de se constituer un domaine non négligeable en CALABRE, sa femme lui ayant apporté, sans doute entre autres choses, 15 châteaux. Peu de renseignements sont disponibles sur l'importance réelle et la disposition de cet honneur; l'implantation semble être localisée dans la vallée du CRATI, région septentrionale de la CALABRE, si l'on en croit les chartes de donation de Guillaume ou de Mabilie en faveur principalement du monastère très célèbre de SANTA MARIA DEL PATIRE (1122: Mabilie concède au monastère tout ce qu'elle possède entre le CRATI et le COSCILE, affluent du CRATI).

Deux gros fiefs sont également mentionnés comme étant en leur possession: COTRONE et ORIGLO (Province CATANZARO, Province COSENZA). D'autre part, certaines villes ont été, à un moment ou un autre, entre les mains de Guillaume de GRANDMESNIL, mais vu l'importance stratégique de ces places-fortes, il est probable qu'elles ont été simplement confiées à celui-ci pour le compte du duc afin d'en assurer la garde: ainsi les cités de ROSSANO ou de CASTROVILLARI ou bien encore le château de SAN MARCO ARGENTANO. Nous allons voir ci-dessous que les GRANDMESNIL ont eu tendance à les considérer comme des propriétés héréditaires. Ils vont d'ailleurs tenter d'accroître leurs possessions et leur puissance après la mort de Robert GUISCARD en s'immisçant dans la lutte fratricide que se livrent les deux fils du défunt. Guillaume va d'abord se ranger du côté de Bohémond contre Roger BORSA, duc de CALABRE officiel (1085 - 1112) puis va agir seul contre les deux précédents.

En 1093, alors que se répand la fausse nouvelle de la mort de Roger BORSA, Bohémond se fait reconnaître par certains vassaux, dont Guillaume de GRANDMESNIL, qui profite de la situation troublée pour occuper ROSSANO, justifiant son acte par son droit à l'héritage de Robert GUISCARD. Malheureusement pour lui, Bohémond et Roger BORSA reconciliés se liguent contre lui et mettent sur pied une expédition contre la place-forte de CASTRO-VILLARI, dont nous avons vu que Guillaume était châtelain, et qu'il s'était en fait approprié. Ils obtiennent, en même temps, la reddition de ROSSANO. Guillaume de GRANDMESNIL doit finalement se rendre; ses terres sont confisquées et ses châteaux remis au duc. Quant à lui, il part en exil à CONSTANTINOPELE où il reste plusieurs années jusqu'à sa reconciliation vers la fin de sa vie avec le duc qui lui restitue ses biens. Il meurt au plus tard en 1114, laissant comme héritiers Guillaume, qui ne lui survécut guère, et Robert, qui devait être le dernier représentant des GRANDMESNIL en ITALIE du sud.

II - UN RELIGIEUX ET HOMME D' ACTION:

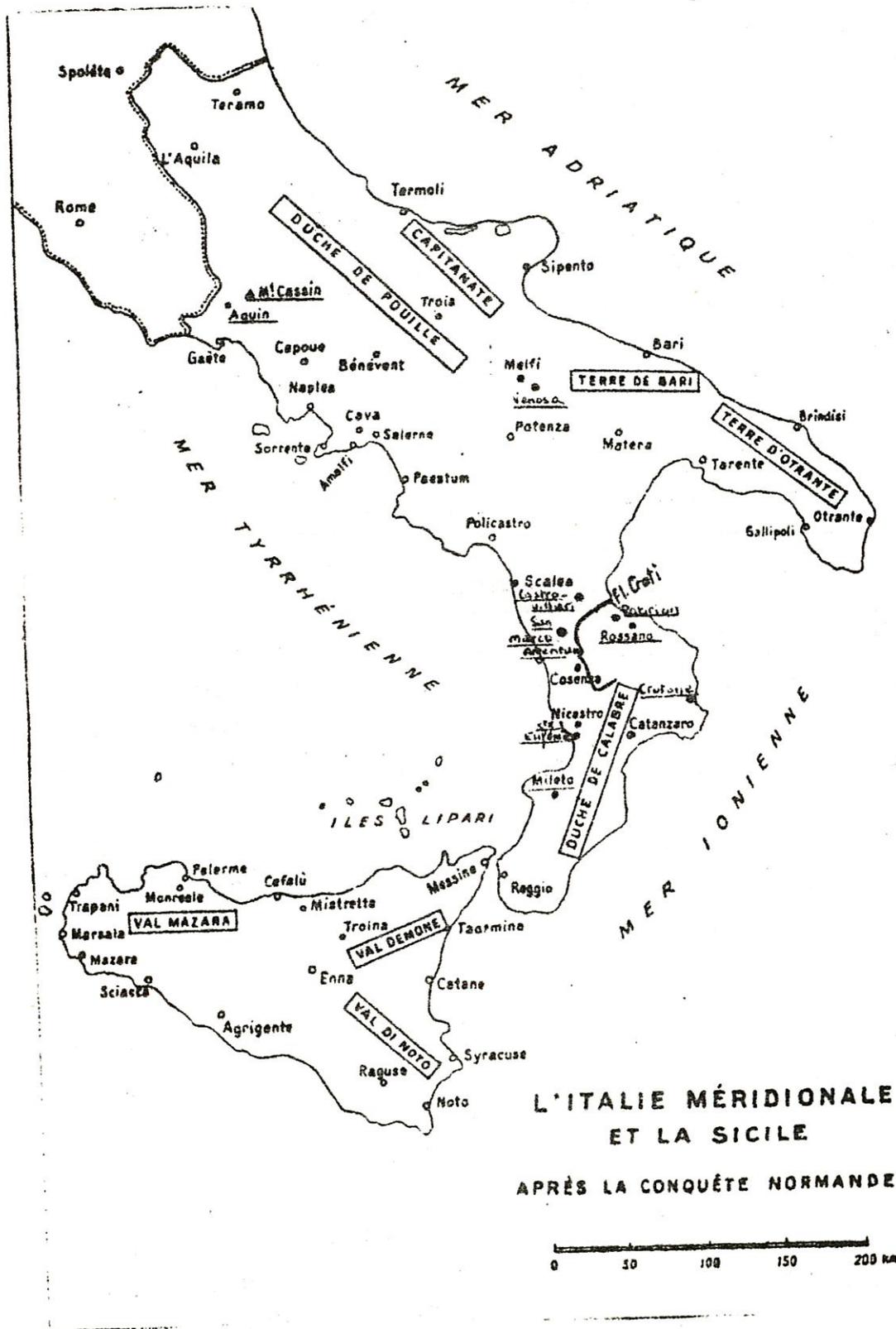
ROBERT II DE GRANDMESNIL

Dans les années 1060, Robert II de GRANDMESNIL, co-fondateur et abbé de ST EVROULT, quitte lui aussi sa région natale pour se rendre en POUILLE, à la suite des différents qui l'ont opposé au duc de NORMANDIE.

Il va collaborer de manière très active aux conflits qui secouent l'ITALIE au même moment mais va également contribuer à mettre en place la politique religieuse des Normands dans le pays.

Il est hors de doute que la religion n'ait été pour Robert de GRANDMESNIL, comme pour bon nombre de Grands à la même époque qu'un tremplin pour favoriser ses ambitions.

Combattant dans un premier temps Robert GUISCARD, il change rapidement de camp et demeure fidèle au duc de POUILLE et de CALABRE, participant aux luttes armées menées par ce dernier. Ainsi prend-il part au blocus d'une cité ennemie lors des combats opposant Robert GUISCARD et Richard de PADOUE, pour la suprématie en POUILLE, et reçoit-il même la garde d'une place-forte, jouant temporairement le rôle de châtelain pour le compte de son seigneur.



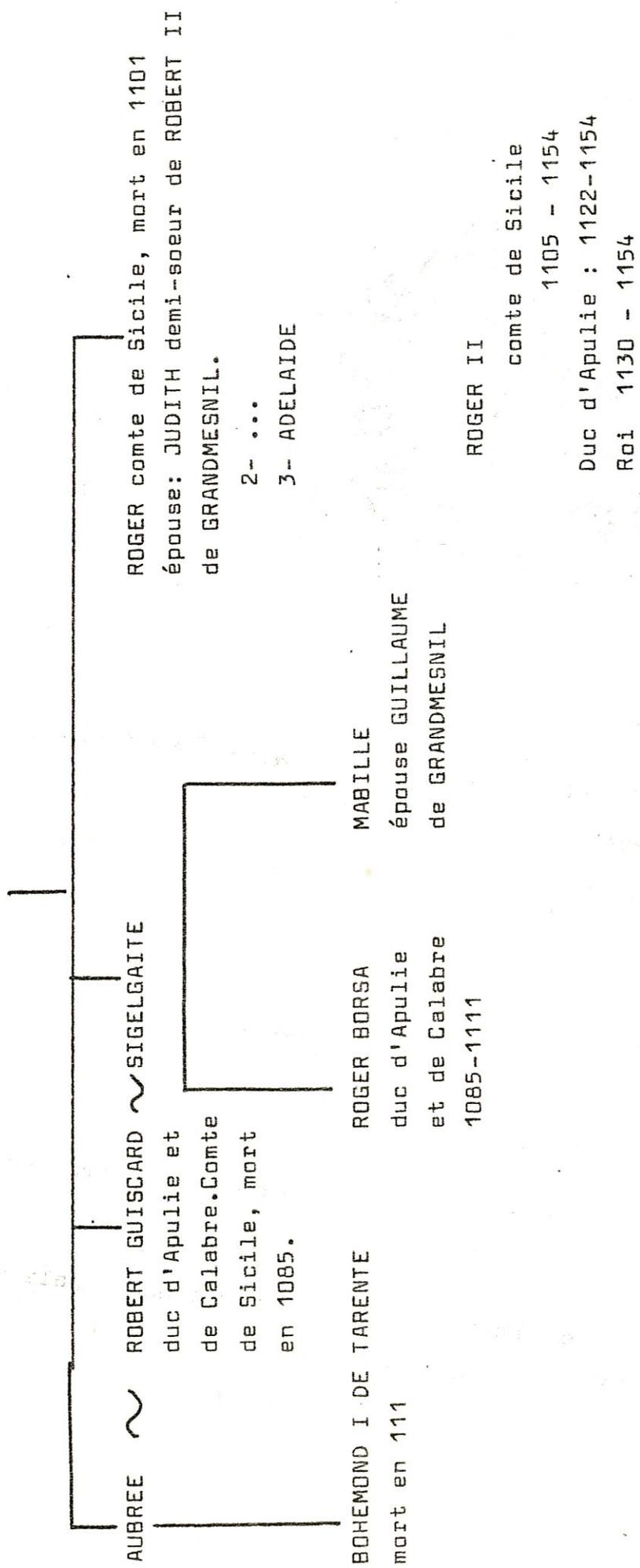
Mais c'est surtout dans le domaine religieux que se concrétisent les ambitions de Robert : fort de la confiance du duc il se lance dans un vaste plan de rénovation religieuse qui consiste à latiniser progressivement le clergé et les moines. Dans cette optique furent fondés successivement les trois monastères latins de la Sainte Trinité de NENOSA, près de MELFI, de Sainte Eufémie (Province CATANZARO), et de San Michael de MILETO (Province CATANZARO) qui furent confiés à Robert de GRANDMESNIL afin qu'il en assume la direction et contribue à l'avance monastique dans cette région. Ces trois abbayes sont vite de première importance: l'abbé de Ste Eufémie est considéré comme le seigneur le plus riche de la CALABRE; quant à La Trinité de VENOSA, où sont enterrés les membres de la famille de HAUTEVILLE, elle est également l'une des plus riches d'ITALIE. Cela explique que Robert se soit fait rapidement des ennemis dans les milieux ecclésiastiques, ainsi l'abbé Didier du MONT-CASSIN, qui lui voue une hostilité dont la cause est double: délégué par le pape, avec pour mission de réformer tous les monastères d' ITALIE méridionale selon la règle grégorienne, il trouve peu d'échos à Ste Eufémie. Cependant le motif principal est exempt de considérations religieuses : l'abbé Didier convoite la ville voisine d' AQUINA (Province CASERTE), dont il voudrait faire une forteresse afin d'y enfermer les trésors du MONT-CASSIN; or la moitié de cette ville appartient à Robert de GRANDMESNIL. Ceci explique que le célèbre chroniqueur Aimé du MONT-CASSIN tienne en peu d'estime l'abbé de Ste Eufémie. Il est vrai que cette même année, Robert décide de rentrer en NORMANDIE où le Duc lui pardonne ses erreurs de jeunesse, mais les raisons de ce retour restent obscures. Quoiqu'il en soit, cette affaire témoigne encore une fois, du goût prononcé pour l'intrigue de notre personnage, qui retourne en ITALIE peu après puisqu'il y meurt vers 1082-1083. Cet aspect de la vie de Robert de GRANDMESNIL permet d'approfondir la personnalité assez originale de ce dernier que David DOUGLAS définit comme l'un des représentants les plus marquants des réussites normandes de 1050 à 1100.

La petite principauté territoriale constituée par Guillaume de GRANDMESNIL a eu, en fait, une existence encore plus brève que le royaume normand d'ITALIE méridionale.

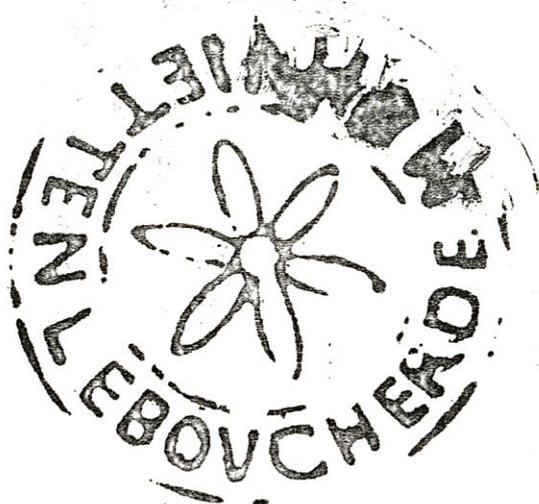
Robert, fils de Guillaume se lie avec le roi Roger II de SICILE, également duc de POUILLE après 1127. Mais leurs rapports se détériorent très vite devant l'avidité de Robert qui juge ses possessions trop restreintes pour supporter les dépenses occasionnées

GENEALOGIE SIMPLIFIEE DE LA FAMILLE DE HAUTEVILLE

TANCREDE de HAUTEVILLE



MONTVIETTE



Du 1^{er} Mars 1747

*Noël le Boucher demeurant en la
paroisse de Montviette.*

Marque d'un fabricant de toile à MONTVIETTE

Du 1^{er} Mars 1747

Noël LE BOUCHER demeurant en la paroisse de
MONTVIETTE.

(Extrait du registre déposé à la Bibliothèque Municipale de LISIEUX)

HISTOIRE D'UN FRAUDEUX

MALGRE LUI

Cette histoire est authentique. Elle s'est passée avant la Grande Guerre à l'époque où tous les transports se faisaient à l'aide des animaux de trait. C'est ainsi que les charretiers dirigeant leurs attelages effectuaient régulièrement des charrois depuis notre PAYS d'AUGE vers les plaines et principalement vers la ville de FALAISE.

OSCAR était l'un de ces charretiers qui transportait avec son " chartil " attelé de deux chevaux, le cidre de la région de L'OUDON vers des restaurants de FALAISE ou de sa région. OSCAR était devenu un spécialiste dans ce genre de travail car toutes les semaines, c'étaient deux ou trois tonneaux de cidre qu'il faisait transiter d'une région à l'autre. Il était fier de son métier, fier de son attelage et fier de lui-même puisqu'il était responsable de son travail.

Mais combien de mésaventures, combien d'anecdotes eut-il ! lui seul le sait, mais je crois que la plus belle est celle qu'il aimait me raconter. Alors laissons OSCAR parler :

" Par un bel après-midi, je rentrais à la ferme d'une livraison que je faisais régulièrement à FALAISE. Mes deux chevaux d'un beau gris pommelé qui faisaient l'admiration de bien des connaisseurs, allongeaient le pas pour rentrer rapidement à l'écurie. C'était le plus bel attelage que dans ma vie j'aie eu à conduire.

En entrant dans la cour ouverte de la ferme, je remarquai la carriole d'un ami de mes patrons. Cette carriole légère genre cabriolet était attelée à un grand cheval alezan que je connaissais bien.

A peine avais-je fait part de mon retour et avant même d'avoir mis mes chevaux au repos, que je vis venir au-devant mon patron et son ami ^{qui} s'inquièrent de savoir si mon voyage c'était bien passé ce que mon patron ne me demandait jamais.

Alors mon patron me demande si j'accepterais, afin de rendre service à son ami, de lui assurer, pour le lendemain le transport d'un tonneau de cidre pour FALAISE. J'acceptai volontiers car il m'étais plus agréable de prendre la route que de bricoler à la ferme.

Je pris donc la route du TORTISAMBERT, et, bien que les fers de mes chevaux ne soient pas totalement usés, mon patron me demanda de passer à la forge.

Pendant que le maréchal ferrant ajustait des chaussures neuves à mon attelage, je profitai de ce temps libre pour suiffer mes "poulains" (gros madriers) afin de pouvoir faire glisser facilement mon tonneau.

Arrivant assez tard chez notre obligé, celui-ci me fit dételer mes chevaux devant une cave placée en contre-bas de l'habitation, auprès d'une mare ouverte sur un large abreuvoir dans lequel mes chevaux purent se désaltérer à leur gré tant cette eau paraissait bonne.

Quand pour le repos nocturne, je me rendis à l'écurie je trouvai celle-ci fin prête: des râteliers pleins de bon foin odorant, des auges où se trouvait un bon picotin d'avoine sans oublier une bonne litière faite de paille de blé. Quant à moi je fus invité à la cuisine où j'eus grassement servi.

Alors que je croyais coucher à l'écurie, à ma grande surprise l'on m'avait préparé un lit dans la chambre d'amis. Cela ne m'empêcha pas d'être debout à quatre heures du matin, pour donner la botte de foin à mes chevaux et leur assurer leur toilette matinale car, comme tout bon charretier, je faisais suivre ma panoplie.

Je me rendis ensuite à la cave pour effectuer mon chargement espérant trouver quelqu'un qui m'aiderait mais celui-ci était déjà fait: le tonneau était droit sur l'essieu et bien arrimé, les "poulains" remis à leur place, la nourriture pour mes chevaux placée, comme à l'habitude, sur le devant du chartil... Je n'ai pas encore compris car il me fallait deux bonnes heures pour effectuer tout ce travail. Bien que je sois adroit pour charger un tonneau, il me fallait au moins une heure et demie pour le glisser sur mon véhicule

à l'aide de mes cordages et de mon moulinet. J'étais assuré que quelqu'un avait travaillé pendant mon sommeil et j'en étais contrarié.

Par un magnifique clair de lune, je reviens à l'habitation où la servante était à son travail; elle me servit une soupe bien chaude suivi d'un café bien arrosé. J'emportai une musette de ravitaillement en me disant que j'en avais bien pour la journée et que le patron me dépasserait en chemin pour m'inquer à quel endroit je devais livrer mon chargement.

J'harnachai mes chevaux et je pris la route. Cette route que je connaissais si bien et grâce à la lune qui m'éclairait, je n'avais besoin d'aucune lanterne. Avant la côte du BILLOT, il me fallut resserrer la dossière et donner du lest à la sous-ventrière. Malgré ma mécanique serrée à fond pour faire frein, les cailloux roulaient en larges étincelles sous les fers de mon cheval de limon qui devait retenir la charge.

Le jour me surprit alors que nous approchions du chemin menant à notre ferme et j'eus toutes les peines du monde pour poursuivre ma route car mon attelage refusait de passer devant son écurie sans s'arrêter et je fus obligé de me servir du fouet car mes chevaux n'avançaient plus qu'à petits pas et se traînaient au lieu de continuer leur route allégrement. Grâce à mon fouet et à quelques invectives, notre allure rede-
vint normale et nous avançâmes sans encombre sur notre route habituelle.

En arrivant près du calvaire de COULIBOEUF, je crus avoir des visions tant je fus surpris de voir venir à ma rencontre le beau cheval de notre obligé, toujours attelé à sa légère carriole. Mon obligé me remit un congé de transport pour sept cents pots de cidre " pur - jus ". Je devais présenter ce congé à toutes réquisitions. Puis il repassa devant moi et je ne pus m'empêcher ^{d'admirer} la rapidité de son cheval qui en se ferrant un peu et malgré un trot irrégulier courrait à la vitesse d'une flèche.

Bientôt nous atteignîmes la gare de MORTEAUX - COULI-BOEUF où à chaque voyage, je faisais une halte à l'hôtel. Je débridai mes chevaux et leur passai une musette d'avoine. Le nez dans la musette retenue par des sangles passées derrière les oreilles, mes camarades de voyage se régalaient. En deux enjambées, je fus dans la salle du restaurant où habituellement je cassais une croûte et prenais un jus. Ce jour-là, à peine me suis-je assis que la bonne du restaurant m'apporte un café et deux petits verres qui étaient payés d'avance et me demande de repartir assez vite car on devait m'attendre. Je comprenais de moins en moins.

Je rebridai rapidement mes chevaux et repris cette route qui serpentait au milieu de la plaine de FALAISE et semblait rire des plissements de terrain créés par la nature.

Chemin faisant, je croisai le cabriolet de notre obligé qui paraissait bien en peine. Deux commis de la régie fouillaient son véhicule d'où ils avaient déjà retiré deux bourrées de bois sec, un peu de paille et du foin. Je le croisai en faisant semblant de ne pas le connaître. En passant à côté du cheval, je remarquai que celui avait été harponné en constatant des taches de sang sur son pelage. L'harponnage était une méthode qu'employaient les agents des contributions indirectes pour obliger les attelages rapides à s'arrêter. Je poursuivis tranquillement ma route, l'esprit encore libre car je croyais n'avoir rien à me reprocher.

Mais un peu plus loin, après avoir franchi les deux passages à niveau de la ligne de chemin de fer, je dus m'arrêter pour vérifier l'état de mon chargement car à chaque passage, les cercles de bois glissaient et le tonneau un peu desséré fuyait légèrement. Je pris donc ma chasse et mon marteau pour resserrer les cercles. Pour me rendre compte si la fuite était bien colmatée, je passai ma main sur la pièce du fond pour évacuer le liquide et vérifier qu'il n'y avait plus de suintement. En passant ma main sous mon nez, je sentis la " goutte "... Cette fois j'avais compris... Je transportais de la " goutte " et non du cidre.

Maintenant j'avais peur, je savais que j'étais en défaut. Je réalisai aussi pourquoi j'avais retrouvé mon chartil sali par des traces de lies et de cidre quand le l'avais repris au lever du jour ce qui m'avait vraiment contrarié car je tenais absolument à présenter un véhicule très propre.

Je tremblais de peur car il me fallait franchir l'octroi où fréquemment les employés nous demandaient une bouteille de cidre que nous soutirions du tonneau. Ce passage de l'octroi devenait une hantise mais au point où j'en étais, je n'avais plus le choix. Il me fallait risquer.

En passant devant l'octroi, je pris une attitude décontractée et criai au gabelou de service : " Comme d'habitude, un tonneau de cidre et deux bottes de foin pour mes chevaux. " A ma stupéfaction celui-ci me répondit que tout était payé et qu'il fallait que je me dépêche car j'allais être en retard.

Je ne me fis pas prier et sans même remercier, je criai à mes chevaux : " Allez les petits ! En route pour FALAISE . " J'avais repris confiance.

Dès mon arrivée à FALAISE, la carriole de notre obligé nous dépassa et il me fit signe de le suivre ce que je fis sans chercher à comprendre. Je tournai donc à droite, laissant à ma gauche, la place de la reine MATHILDE et l'église de GUIBRAY.

En descendant la rue pavée, j'avais bien du mal à empêcher mes chevaux de glisser car malgré ma mécanique serrée à fond les roues traînaient à froid sur les pierres de granit et ce n'était pas le moment d'avoir un accident. Grand fut mon soulagement quand j'e vis le cabriolet tourner à gauche. Je le suivis sans broncher et après un dédale de petites rues ma voiture guide s'arrêta. Je fis de même et me retrouvai devant un porche étroit. Notre obligé me dit : " Fais attention, l'entrée est difficile. " Il n'avait pas besoin de me le dire car j'avais remarqué les rebords de chaque côté de l'entrée à peine assez espacés pour la largeur de mes roues ainsi que les entailles faites dans les murs et qui permettaient tout juste à mes moyeux de passer.

J'entrepris la manoeuvre et j'eus à peine le temps de pénétrer dans ce qu'on aurait cru être une poterne que les portes se refermèrent derrière moi. Je me trouvai alors dans une cour sombre et étroite.

Un homme que je devinai être le patron des lieux me commanda de reculer mon attelage devant un immense soupirail et m'ordonna de dételer mon attelage. Je n'eus que le temps de baisser les chambrières que les roues se trouvaient calées par notre obligé qui était arrivé entre-temps.

Aussitôt mes chevaux débarrassés de leur harnais, on me conduisit à la cuisine où l'on me servit un repas très copieux comme je n'avais pas l'habitude d'en prendre dans la ferme où la nourriture bien que très bonne n'était pas aussi finement préparée.

Mon repas tout juste terminé, mon obligé vint me rendre visite suivi de l'hôtelier qui je le compris était le patron de cette gargote. Ils s'assirent près de moi pour déguster en ma compagnie un café arrosé de vieille goutte. Alors je m'enquis de mes chevaux. Il me fut répondu que ceux-ci étaient soignés, avaient bu et n'attendaient plus que moi pour le retour. Je me trouvai gêner d'être resté si longtemps à table. C'est alors que notre obligé me remit un billet de cinquante francs en me disant que c'était pour mon pourboire. Quelle ne fut pas ma stupéfaction; moi ^{qui} gagnais à peine cette somme dans un mois. Prenant congé en remerciant, je trouvai mon attelage fin prêt pour le retour. Les portes étaient grandes ouvertes et je sortis aussi facilement que j'étais entré mais le coeur plus léger.

Je quittai donc FALAISE et son château pour rejoindre les rives de L'OUDON mais dès que nous eûmes franchi les dernières maisons, mes chevaux allongeaient tellement le pas que je ne pouvais plus les suivre et je fus obligé de m'asseoir sur le portefainéant en sifflant gaiement. J'étais heureux d'avoir fait une bonne journée. Heureux d'avoir joué un bon tour aux agents des contributions indirectes. Heureux de rentrer à la ferme.

Et c'est ainsi qu'un tonneau de calvados du PAYS D'AUGE alla se faire déguster en la ville de FALAISE.

TOPONYMIE DE BERVILLE (suite)

Nous avons évoqué dans le précédent article l'étymologie des noms des ruisseaux qui traversent la commune, ainsi que celle de certains toponymes de propriété pratiquement inchangés depuis 1911 (date de la copie de la matrice cadastrale de 1835). Qu'il me soit permis, avant de continuer, de revenir très brièvement sur quelques points qui, au gré des dépouillements d'archives, nécessitent un commentaire supplémentaire.

La Brèche Bouet peut être rattachée à une famille Bouet présente à Berville au 17^{ème} siècle. Le registre paroissial de la commune mentionne pour l'année 1669 un certain "Pierre Boüet, fils naturel (de Nicolas) Cauvin", qui porte donc le nom de sa mère, et assiste en tant que témoin au mariage de son père avec une jeune Bervilloise du nom de Françoise Hamelin ! Le nom de Bouet est attesté ensuite à Saint-Pierre-sur-Dives en 1849 (une sage-femme de ce nom va porter un enfant trouvé à l'hospice Saint Louis de Caen) où il subsiste toujours.

Le dépouillement de ces mêmes archives a en outre jeté des doutes sur l'interprétation de certains toponymes qui me semblaient évidents : Le Bois et L'Herbage des Hayes, La Signe, Le Brûlé par exemple.

Le Bois et L'Herbage des Hayes, ont en effet tout l'air de toponymes de végétation. Or un Pierre Deshayes est attesté à Berville en 1668 dans un acte de baptême, en qualité de parrain. Il est donc possible que les deux toponymes se réfèrent à la propriété d'un certain Deshayes plutôt qu'à des haies ou des barrières caractéristiques. Des formations parallèles sont en effet bien attestées : Le Bois Robert (Saint-Georges-en-Auge), L'Herbage Brunet (Montpinçon).

la Bigne est aussi d'interprétation douteuse. C'est d'abord le nom d'une ancienne famille locale. La Bigne pourrait donc être un toponyme de propriété. Mais si l'on pense au sens du mot "bigne", c'est-à-dire "bosse", on pourrait également conjecturer un emploi métaphorique du terme pour désigner une butte de terre ou une motte féodale. Ceci reste à vérifier concrètement.

Enfin, Le Brûlé me paraissait être la trace d'un ancien défrichement par le feu (cf Tôtes, Le Mont Brûlé, etc) Or deux faits semblent être en contradiction avec cette interprétation :

- 1) le toponyme n'existait pas encore en 1911
- 2) le nom de famille Brûlé est attesté localement (Saint-Pierre-sur-Dives).

Nous aurions donc affaire, encore une fois, à un toponyme de propriété. Par contre, l'origine du nom de famille Brûlé est bien une référence à ce type de défrichement (caractéristique de la propriété ou du lieu d'habitation).

Passons maintenant à un autre type de toponymes : ceux qui évoquent des activités ou des cultures particulières; voici tout d'abord la liste de ceux qui ne se sont pas (trop) modifiés d'une matrice à l'autre.

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - <u>Les Carrières</u> | <u>Le Pré de Mance</u> |
| - <u>La Carrière du Rocreux</u> | <u>Le Bois de Mance</u> |
| - <u>La Carrière Ricard</u> | <u>La Pièce de Mance</u> |
| - <u>Le Rocreux</u> | <u>La Mance</u> |
| - <u>Le Trou à Terre Jaune</u> | <u>Delle de Grande/Longue Delle</u> |
| - <u>Le Four à Chaux</u> | <u>Les Rangs</u> |
| - (<u>Rue au Puits</u>) | <u>Le Pré des Rangs</u> |
| - <u>Herbage des Terriers</u> | <u>Le Champs au Lait</u> (?) |

L'extraction de pierres dans les carrières de Berville a, comme on peut le voir, laissé plus d'une trace dans la toponymie. Le terme de "carrière" en tant que tel ne pose aucun problème. Le Rocreux ("le roc creux") désigne l'excavation (peut-être naturelle au départ).

Le Trou à Terre Jaune, pittoresque microtoponyme, est explicite (on devait en extraire un certain type d'argile) la Carrière Ricard, maintenant disparue, porte le nom d'un ancien propriétaire (Ricard est la forme normanno-picarde de Richard (cf Vicard/Guichard), prénom d'origine germanique devenu héréditaire, de * RIK- "puissant" et HARD "fort, dur"); Le Four à Chaux atteste à quelle fin certaines pierres calcaires étaient extraites; tandis que la Rue au Puits (d'où dérive l'un des deux toponymes actuels Le Puits, l'autre remplaçant un ancien La Friche entre 1913 et 1937) indique peut-être l'emplacement d'une autre excavation (le sens "puits à eau" semble infirmé par la proximité immédiate du Ruisseau du (ou de la) Gronde, à moins qu'il ne s'agisse de la même.

L'Herbage des Terriers évoque quant à lui une activité quelque peu différente : le terme "terrier" doit en effet se prendre au sens normand de "terres retirées des fossés et des mares en les suivant" (Littré). Ce terrain a donc dû recevoir un tel apport, et lui doit son nom. Le sens de "terrain infesté de terriers de lapins" n'est pas impossible, mais beaucoup moins probable.

L'un des toponymes les plus intéressants de Berville est sans conteste La Mance (anciennement Pièce de Mance) et ses satellites Le Pré de Mance et Le Bois de Mance. Le terme de "mance" peut ici avoir deux significations différentes, mais également plausibles:

1) Mance = Manse du bas-latin mansus, de manere "demeurer, rester, résider ...". Ce mot désigne la mesure de terre nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille, à l'époque féodale (on distinguait les manses libres et les manses serviles, selon que ceux qui y vivaient étaient des hommes libres ou des serfs); il appartient à la grande famille de mots bien connus Mas, Masure, Maison, Mesnil, Manoir etc., tous dérivés de manere.

2) Mance = Mense (ou manse), du latin Mensa, "table". Le mot signifie alors "le revenu d'une abbaye", et tendrait à

prouver que ces terres appartenaient à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.

Il est difficile, pour l'instant, de décider en faveur de telle ou telle interprétation, en l'absence de documents probants. La solution (si elle existe) se trouve sans doute aux Archives Départementales...

Une autre trace de la vie médiévale présente dans la toponymie de Berville nous est donnée par La Longue Delle, Les Rangs et le Pré des Rangs.

Ces toponymes évoquent un type de culture médiévale dit " en lanière" (cf, dans d'autres communes, le Ruban, La Longue Pièce, etc.). la trace caractéristique des parcelles très longues et étroites, se trouve encore sur le parcellaire de 1835 en différents endroits(Delle de Gronde, Les Rangs, mais surtout La Pâture, jadis terre labourée et cultivée, reconvertie par la suite en herbages et vergers. Le plan cadastral de 1835 ne compte pas moins d'une soixantaine de parcelles en forme de rubans pour cette dernière).

On trouve surtout le terme "Delle" dans la plaine de Caen (la " campagne", c'est-à-dire " la plaine cultivée" par opposition au Pays d'Auge; notons au passage que le toponyme La Campagne voisine la Delle de Gronde.

Les Rangs et Le Pré des Rangs désignent sur l'ancien cadastre des parcelles similaires, mais déjà partiellement remembrées en 1835. Peut-être cette appellation vient-elle de ce que ces anciennes parcelles avaient été plantées d'arbres fruitiers après leur reconversion ? Etant donnée leur étroitesse, la disposition des arbres ne pouvait s'effectuer qu'en longues rangées. Certaines parcelles des Rangs sont d'ailleurs des vergers au 19ème siècle, et le sont toujours maintenant.

Le Champ au Lait est un toponyme assez mystérieux. Il peut bien sûr s'agir de l'altération d'un nom plus ancien; si c'est ici le cas, la forme originelle ne nous est pas connue.

Dans le cas contraire, plusieurs hypothèses sont possibles/ pâture pour vaches laitières, emplacement d'une laiterie, ou encore référence à un nom de plante : lait doré, un champignon (agaric délicieux), lait battu, une plante médicinale (fumeterre), etc..

Nous abordons maintenant un autre domaine de la toponymie de Berville, et examinons les nombreuses traces de végétation ou de cultures aujourd'hui disparues.

Nous pouvons tout d'abord noter un grand nombre de références à des bois dont peu subsistent encore:

* Le Bois de Mance ("taillis " au 19ème siècle, "bois" au 20ème, selon les matrices cadastrales.

* Le Bois de Berville : en 1835, ce toponyme désignait les terres s'étendant de l'Eglise à la Cour du Bois, et comprenait encore un taillis et une saussaie (bois de saules); il est maintenant réduit à une petite parcelle, encore boisée en 1937. Le reste du Bois de Berville s'est morcelé en plusieurs toponymes : Le Pré du Bois, Le Grand Pré de l'Eglise, Le Derrière de l'Eglise, Le Petit Pré du Bois, et le Pré de Berville.

* Le Bois de la Berterie (mal orthographié Bertrée en 1911) n'est déjà plus un bois au 19ème siècle.

* Le Bois du Quesnay n'est plus qu'un herbage en 1835 il devient partiellement un verger au 20ème siècle. Comme le Quesnay et Le Pré du Quesnay auxquels il est contigu, il rappelle l'existence d'une forêt de chênes. La forme normanno-picarde du mot, quesne ou quêne, et son diminutif (quenot, quesnot) sont très fréquents dans nos régions; chêne/quesnefont partie des quelques mots gaulois qui subsistent encore en français (gaulois cassanos, " Chêne").

* La Chênée, équivalent linguistique du Quesnay, était une petite parcelle contigue à L'Herbage des Hayes et la Barrière Rouge. L'endroit n'est plus qu'un verger au 19ème siècle. Ce toponyme et les précédents sont vraisemblablement les traces d'un important bois de chênes morcelé petit-à-petit

La Chênée disparaît en 1937, absorbée par La Barrière Rouge.

* Le Bois des Hayes jouxtait l'ancien Bois de Berville Quelle que soit l'interprétation que l'on donne à "des Hayes" (voir plus haut), il n'en reste pas moins que nous avons affaire à un ancien bois (mais déjà un verger au 19ème siècle) qui constitue une sorte de continuité entre le Bois de Berville et la Chênée.

*Les Tremblées : seul toponyme de ce type au 19ème siècle, mais on trouve également Les Grandes Tremblées et Le Tremblay dans les états de sections de 1937. Nous avons ici la trace d'un bois de trembles (peupliers, du latin TREMULUS "qui tremble"). Les deux derniers toponymes ont partiellement absorbé un ancien Champ Pôtel, ce qui montre bien qu'un nom de lieu a toujours tendance à évoluer et à "glisser" en quelque sorte d'un point à un autre, à moins qu'il ne se morcelle ou disparaisse totalement.

* La Pièce du Bois : deux parcelles différentes portent ce nom, et dépendent toutes deux de toponymes déjà cités : l'une est contiguë aux Tremblées, l'autre au Bois de la Berterie

* Le Bois de L'Aiguillon, l'appellation de cette parcelle est d'origine récente. Les anciennes matrices ne connaissent que l'Aiguillon qui, comme ailleurs, désigne une pièce triangulaire et effilée (cf l'Eguillon à Saint-Georges-en-Auge et à Ecôts).

D'autres traces de végétation ancienne subsistent à Berville. Ainsi, La Pépinière, petite parcelle encore attestée en 1913 et absorbée par le toponyme moderne La Madeleine (nom de propriété, à partir d'un matronyme); ce n'est déjà plus qu'un herbage au 19ème siècle, comme aujourd'hui : Les Genièvres (qui deviennent curieusement Les Genières dans la matrice cadastrale de 1937) rappellent l'existence passée de genévriers.

Les Vignes, Les Hautes Vignes et La Petite Pièce des Vignes, (disparue) sont évidentes. Sans doute dépendaient-elles de l'église, dont elles ne sont pas très éloignées.

Le Maizeray (également disparu) pose un problème d'interprétation : s'il ne s'agit pas d'un toponyme de propriété (je n'ai pas trouvé de tel nom de famille attesté dans la région), ce mot pourrait peut-être désigner un lieu planté de maïs (cf MIL-MILLERAIE; ce dernier mot est, quant à lui, devenu patronyme = voir la Cour Milleraie dans le numéro précédent.

Le Pré du (ou des) Buissons peut évoquer une terre défrichée, puis laissée à l'abandon. Le défrichement est suggéré par la position de la parcelle, entourée de "bois" = Le Bois du Quesnay, La Chênée, et, au sud, Le Bois de la Berterie. Il pourrait également s'agir d'un type de végétation ayant poussé à l'emplacement d'anciens bâtiments (ce qui n'exclut pas, bien sûr, un défrichement antérieur). Enfin, Les Essards ou Essarts sont le témoignage certain d'un défrichement, et séparant l'ancien bloc du Bois de Berville de celui des Tremblées.

Nous terminerons cette brève étude par l'examen de quelques cas douteux ou curieux qui montreront une fois encore combien le problème de l'interprétation des toponymes est parfois délicat et sujet à caution.

Voyons tout d'abord quelques erreurs de transcription qui se sont produites du 19ème au 20ème siècle, lors des copies (manuelles) des matrices antérieures :

- Le Caillou (terrain caillouteux et infertile) devient Le Baillon (1937).

- L'Elu (toponyme de propriété) se transforme en L'Elis (idem).

- Le Rocreux passe à Le Rocreuse (mauvaise lecture du x, idem).

-Le Tour de L'Eglise (parcelle incluant des terres de l'ancien Bois de Berville et de la Cour de la Doue disparue) est transcrit sous la forme "Le Sous de L'Eglise", toujours en 1937.

- La Cour du Friche Potel subit en 1911 une transformation encore plus surprenante : étant donnée la proximité du Friche au Coq, le toponyme devient La Cour du Friche Poulet !

-L'Avenue était au 19ème siècle une longue et étroite pièce de terre, ancien chemin carrossable menant au Quesnay ; elle aboutissait à une minuscule parcelle appelée L'Entrée de Cour, disparue depuis. En 1937, on trouve L'Avenue transcrite sous la forme l'Avenge (qui fait immédiatement penser à "avène" "aveine", c'est-à-dire "avoine"). Il est vrai que l'aspect de la parcelle avait changé, empiétant sur La Brèche Bouet.

Toponymes douteux ou obscurs :

- Le Pestil (disparu en 1937) pourrait être une mauvaise transcription de Le Costil ; ceci reste à vérifier sur l'original de 1835, non disponible localement.

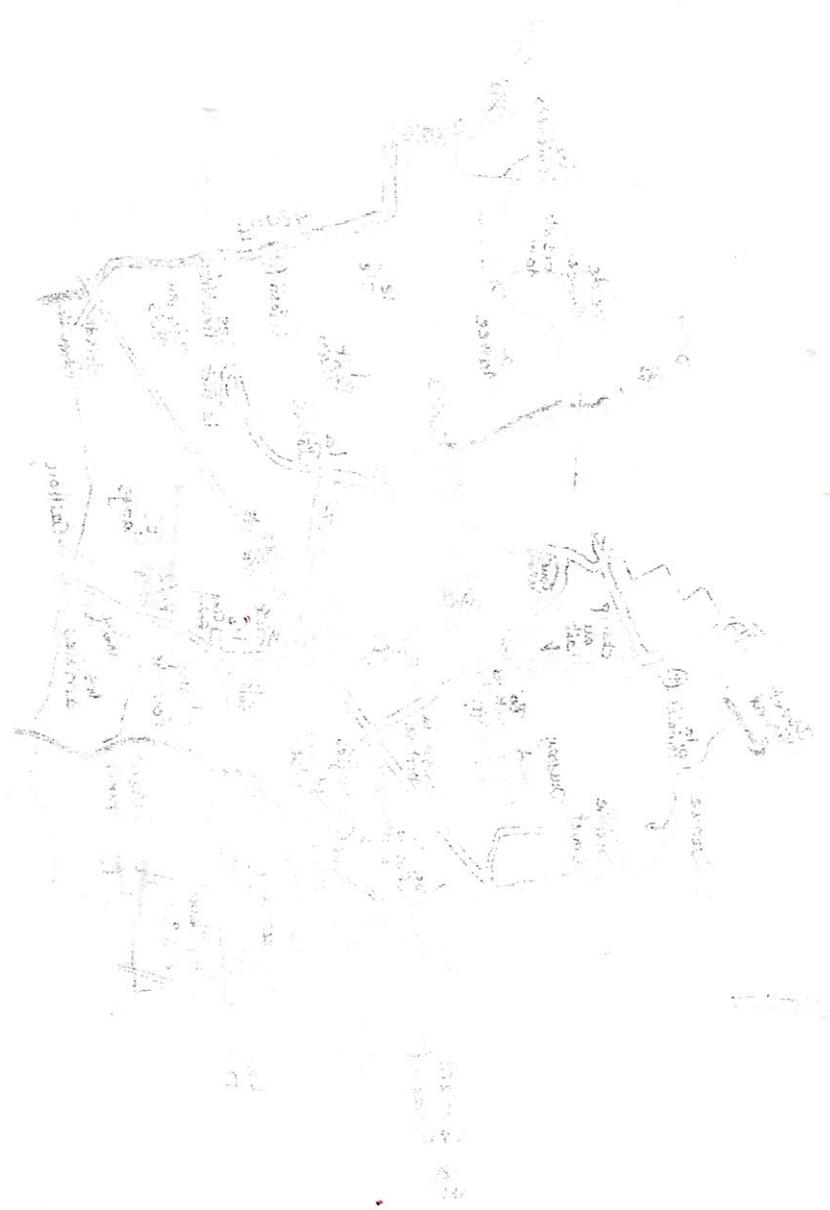
- Le Champ Fourché : il peut s'agir d'un patronyme (et donc d'un nom de propriété) Fourché ou mieux Fourche recevant un accent aigu adventice avant le 19ème siècle (comparer Berville/Bervilé (1911), La Berterie/La Bertrée (idem), et également la commune de Lécaude donnant le nom de famille Lecaudé).

Mais il est également possible de comprendre littéralement " le champ que l'on a fourché", c'est-à-dire d'où l'on a retiré le chiendent à la fourche après le labour. Il s'opposerait en cela aux nombreux "Friches" proches (Le Friche, Les Blancs Friches, etc). A moins que le terme ne signifie encore " le champ situé près d'une bifurcation", ce qui est plausible mais moins probable (cf cependant Le Carrefour, nom de champ à St-Georges-en-Auge).

-Le Pré Salé serait explicable a bord de la mer, mais surprend ici. L'origine du toponyme est peu claire.

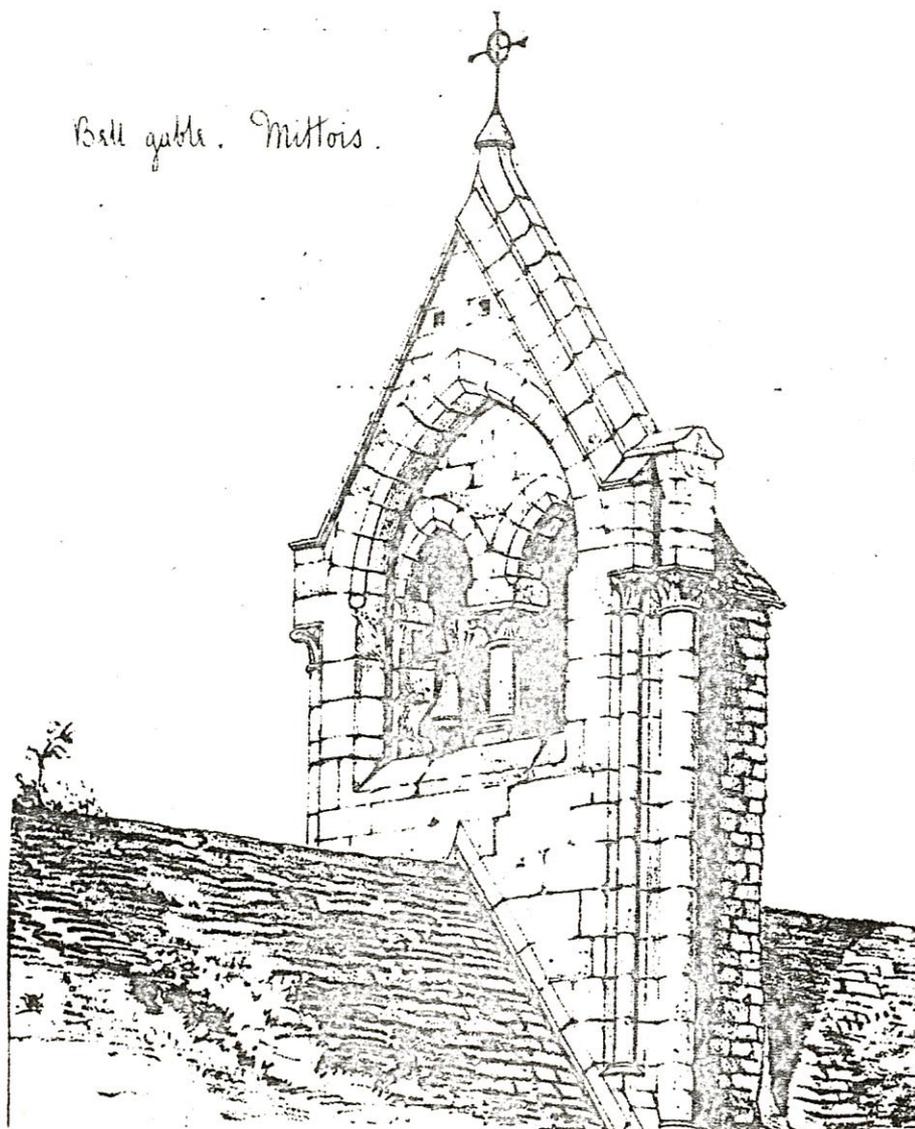
Handwritten notes on the left side of the page, possibly describing the map or survey details.

BOYD'S SURVEY



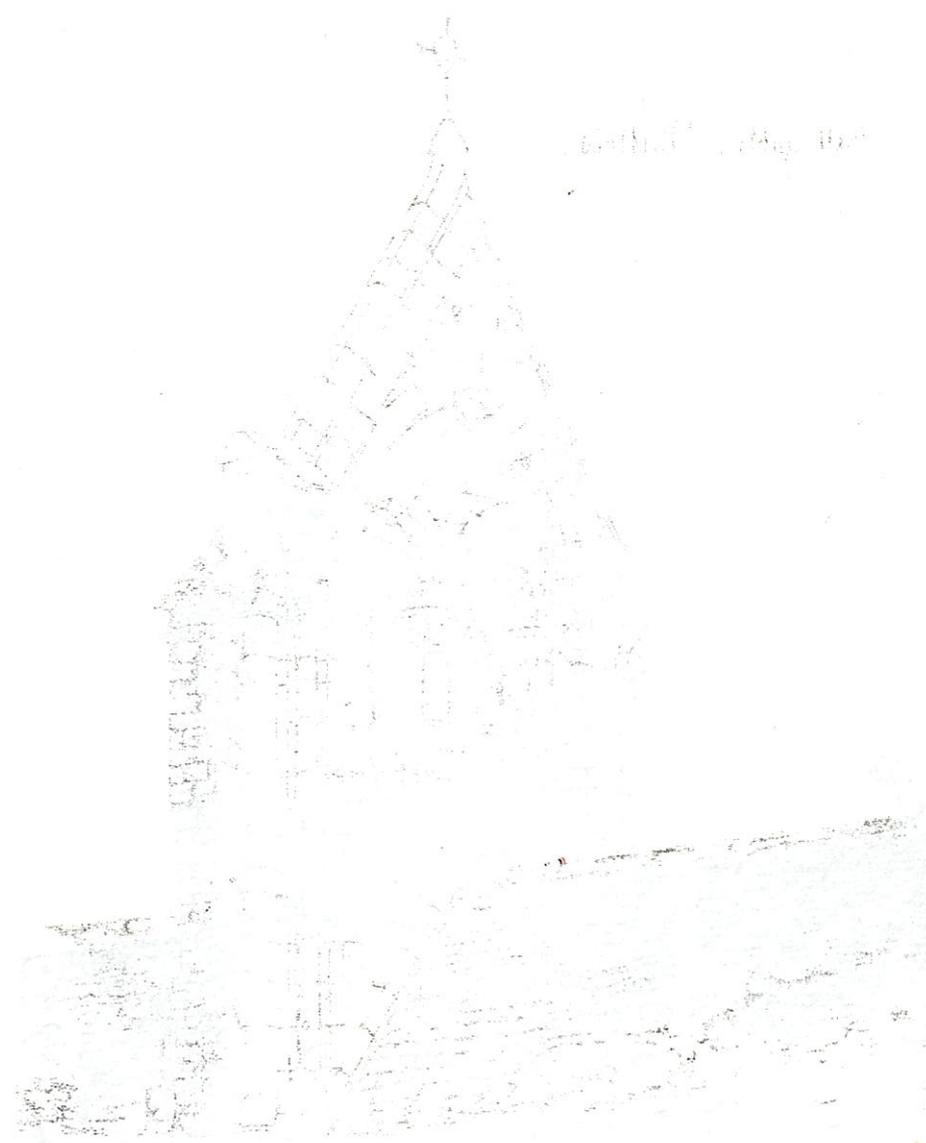
MITTOIS

Belle gable. Mittois.



" L'église de MITTOIS remonterait au XII ème siècle .Ce qui paraît le plus intéressant, c'est le porte-cloches à deux baies qui s'élève entre choeur et nef, sur l'arc triomphal. Ce clocher arcade est de transition, c'est le plus ancien de ce genre que j'ai trouvé dans le département "

Arcisse de CAUMONT : La Statistique Monumentale du CALVADOS



Faint text to the right of the drawing, possibly a title or description.

"L'édifice de style néo-gothique, construit en 1880, est un chef-d'œuvre de l'architecture française. Il se caractérise par ses lignes élancées, ses vitraux colorés et sa tour centrale surmontée d'une flèche. Le bâtiment abrite aujourd'hui le musée de la ville et est ouvert à la visite de 10 heures à 18 heures."

Adresse : 123 Avenue de la République, 75001 Paris, France. Téléphone : 01 42 12 34 56.

LE COLLEGE DE ST PIERRE SUR DIVES

Lettre ouverte à J. MANEUVRIER

Mon Cher Collègue et ami

Vous me demandez de vous écrire l'Histoire du C.E.S... Vous me gênez beaucoup ... car il s'agit d'une histoire d'Amour qu'il faudrait raconter avec infiniment de pudeur... et sans chiffres. Que feraient des chiffres dans une histoire d'Amour ! et pourtant il m'en faudra citer.

Ce sera comme au théâtre, une pièce en cinq actes. Je vous préviens, soyez patient, même si vous en connaissez le dénouement.

1 er ACTE : Je suis nommé instituteur à ST PIERRE SUR DIVES. Nous sommes en 1933, et il existe depuis 1932 un Cours Complémentaire. Son créateur, Monsieur ADAM l'aime plus que lui même. Douze élèves le fréquentent, groupés dans une seule classe où enseignent deux maîtres. L'un, le Directeur, assure l'enseignement des lettres au Cours Complémentaire et au Cours supérieur (certificat d'études), l'autre assure dans ces mêmes classes toutes les disciplines scientifiques. Cet autre, en 1935, ce sera moi.

Le 19 juin 1938 disparaît subitement celui qui m'avait fait aimer passionnément son " C.C ".

En juillet 1939 disparaît à son tour, Monsieur QUEDRU qui avait succédé à monsieur ADAM.

Et voilà la fin du premier acte ... fin tragique s'il en fut. Vous voyez, fidèle ami, qu'il s'agit d'une histoire toute simple: un bon Directeur qui sait se faire estimer et aimer d'un de ses jeunes adjoints... Un jeune adjoint qui relève le flambeau et qui va essayer de toutes ses forces de faire revivre le Cours Complémentaire (le C.C dit-on communément). Pourquoi ? En dehors du facteur affectif qui compte plus que tout, je sais que ce C.C correspond à un besoin réel. Il n'est pas logique que nos enfants de ST PIERRE SUR DIVES doivent partir à LISIEUX, à FALAISE ou à CAEN pour continuer leurs études. Le C.C doit vivre et vivra.

2 ème ACTE : Cet acte se joue sur bruit de bottes, de guerre et d'occupation.

Je dois assurer la Direction par intérim (septembre 1939) de l'école primaire de garçons et du Cours complémentaire. Ce dernier est fréquenté par 29 élèves. Je vous citerai quelques faits et certains, malgré l'époque, vous feront sourire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les crédits nécessaires à l'enseignement de l'Anglais ... et nous sommes en 1940. Il en sera de même pour l'enseignement de l'Allemand.

Le 1 er octobre 1942, jour de la rentrée des classes, les locaux scolaires sont occupés par les troupes allemandes. Nous avons dix heures pour tout déménager. Toute la population alertée nous aide dans cette tâche incroyable et tout ou presque tout se trouve relogé dans des maisons amies. A dix-huit heures, les locaux sont remis vides (sauf l'internat) aux autorités d'occupation.

Activité fébrile pendant dix jours et le 11 octobre, grâce aux efforts de la Municipalité et de la Population, les locaux provisoires sont prêts. Ils accueilleront les élèves des classes primaires et du C.C, internes compris. Un incroyable élan de solidarité a permis ce miracle. Je n'oublierai jamais, monsieur PRIEUR, Directeur des Tanneries, nous proposant plusieurs locaux chauffés pour héberger le C.C . Et ce provisoire devait durer six mois ...

Le 1er avril 1943, nous récupérons nos locaux de la rue de l'église dans un état de saleté indescriptible. Avec l'aide de tous, Municipalité comprise, les élèves retrouvent leurs classes et le C.C repart en flèche.

Il y eut ainsi plusieurs occupations, (dans tous les sens du terme) : l'internat sans les classes ... Les classes sans internat ... etc... etc... Mais jamais nous n'avons cédé et les cours ont toujours eu lieu.

Deux semaines avant le 6 juin 1944, tous les pensionnaires avaient quitté le C.C ... par petits groupes.

Le 6 juin c'est le Débarquement et la fermeture des classes. Le C.C comptait alors 90 élèves.

L'acte II était joué. Le C.C avait traversé les années de guerre sans jamais fermer. Une amitié sans faille devait marquer à jamais ceux qui avaient vécu cette époque. Pour mon vieil ami Jean DENIS et pour moi, allait commencer une autre aventure ... mais comme disait KIPLING " Ceci est une autre histoire " !!

Vous voyez, cette passion qui nous unissait, le C.C et moi, avait résisté aux événements. Le 3 ème acte va vous montrer qu'une passion peut s'exaspérer si elle sait se renouveler.

Et voilà l'ACTE 3 : Nous retrouvons le C.C en août 1944, troué comme une passoire !!! La toiture est crevée, les poutres sont arrachées, les carreaux brisés ... Il n'y a plus d'électricité et nous avons droit à une heure de distribution d'eau par jour.

Le premier trimestre est infernal. Les quarante-cinq pensionnaires se souviennent des études éclairées à la bougie !!! A Noël, l'électricité revient et la distribution d'eau est rétablie Il fallait y croire à l'avenir du C.C et tous nous y avons cru.

Les années passent. Les locaux sont remis en état. Du matériel neuf vient remplacer les tables branlantes " récupérées ". Les effectifs augmentent et en 1946 une quatrième classe de C.C est créée.

Le troisième acte qui aurait pu être monotone ne l'est pas du tout, croyez moi ! Le C.C est parfaitement accepté par tous Il est intégré à la vie de notre petite cité et participe à son rayonnement.

Des fêtes de gymnastique organisées par les écoles primaires de ST PIERRE et de son canton et par le C.C connaissent d'éclatants succès. La première eut lieu en 1946 et ce ne fut pas la seule !

Des expositions de travaux scolaires remplissent la salle des Fêtes et étonnent un public nombreux.

Mademoiselle BONNEL dirige une chorale que personne n'a oubliée.

Une troupe théâtrale à laquelle participent des enseignants se fait applaudir à ST PIERRE SUR DIVES, à ORBEC et à CAEN ...

La coopérative scolaire du C.C donne tous les ans un spectacle que personne ne voudrait manquer.

Des revues locales, écrites et mises en scène par Jean LEYMET, rencontrent un triomphal succès. Enseignants et élèves y participent avec bonheur.

Enfin une amicale d'Anciens élèves que présidait le " Bon Président " monsieur HERSON continue l'amitié sans laquelle rien ne se peut.

Mais taquin comme vous l'êtes, vous allez me dire:
" Etiez-vous entrepreneur de spectacles ou Directeur du C.C ? ".

D'abord je ne vous apprendrai pas que le Directeur n'est jamais à la tête de son établissement mais au milieu de tous ceux qui y vivent ... Ensuite ... et bien ensuite : de 1945 à 1960

- 318 élèves du C.C ont été reçus au Brevet Elémentaire ou au Brevet Supérieur (BEPS) ou au Brevet de Fin d'Etudes (BEPC)

- 40 ont été admis au concours de recrutement des Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices.

- 57 ont été admis aux concours de recrutement des Ecoles Nationales Professionnelles.

Vous voyez que tout peut aller de pair... et l'enseignement et les spectacles.

Quelle époque de vie trépidante et exaltante et quel réconfort aussi de voir toute une équipe d'enseignants oeuvrer dans le même sens et faire du C.C un des plus réputés du CALVADOS.

Je n'oublierai pas de mentionner qu'en 1952, commence la construction du Groupe Scolaire, rue du Maréchal LECLERC. Elle sera terminée en 1953 grâce à la municipalité et à son Maire monsieur VAUTORTE

En 1959, l'acquisition du terrain de la route de LIEURY permet d'apercevoir, au loin, la construction de nouvelles classes primaires et d'un vrai C.C. Et pourtant, tu ne connaîtras pas cela car en 1960, coup de théâtre dans un ciel apparemment bleu: les Cours Complémentaires sont supprimés et remplacés par des Collèges d'Enseignement Général. Je ne m'inquiète pas car je sais que tu revivras mon vieux C.C et que tu renaîtras de tes cendres, plus beau et plus grand encore... Mais je sais aussi que JAMAIS plus n'existera un certain climat, une certaine amitié... Un certain AMOUR. Ce que l'on gagne en progrès matériel, sache, toi, mon ami qu'on le perd toujours dans le domaine affectif. C'est le danger qu'il faut affronter lucidement.

" Votre vieux C.C est mort, que devient votre histoire d'amour ? " allez vous me demander avec votre aimable sourire.

Vous savez, collègue psychologue, qu'on peut aimer une image... Non plus ce qui est, mais l'image de ce qui a été. Peut être ai-je survécu pendant treize ans avec dans mon cœur l'image de mon vieux C.C... Qui sait ? Mais je crois par dessus tout, ce que j'ai aimé, ce sont tous ces gosses qui m'ont été confiés... Mes gosses dont j'ai reçu tant de confidences, que j'ai soignés quand ils le demandaient, que j'ai aidés tant que j'ai pu... que j'ai aimés comme les miens.

Voilà donc l'ACTE 4 : Donc, en 1960, le Cours Complémentaire est devenu Collège d'Enseignement Général. Le Directeur est toujours responsable des classes primaires et du C.E.G. La Direction est de plus en plus lourde et nos vieux locaux de la rue de l'Eglise craquent de partout. Pour faire face, on implante des classes provisoires.

Heureusement, un groupe de 10 classes primaires est construit route de LIEURY. Il accueillera les 260 élèves des classes primaires et sera magistralement inauguré en 1963.

J'ai mesuré, ce jour-là, ami, combien l'école et le Collège doivent être intimement intégrés à la vie communale. Il faut que des courants affectifs passent dans tous les sens: Ecole, Collège, Parents, Elèves, Communes, Canton. L' Ecole (avec un E majuscule...) doit rayonner... et elle rayonne !

Heureusement le C.C en se transformant " ne s'est pas poussé du col ". Sous sa nouvelle étiquette, c'est toujours toi mon vieux C.C que je devine et vous, mes gosses, qui ne changez pas tellement.

Un seul regret, tu grandis trop vite... Mais nous en disons autant à nos propres enfants.

En 1964, sous la vigoureuse impulsion du S.M.A.R, commence la construction du nouveau C.E.G et du pavillon du Directeur. A Pâques, le C.E.G quitte les locaux de la rue de l'Eglise et s'installe route de LIEURY.

Adieu, vieille école. Beaucoup la regrettent mais les jeunes élèves sont heureux de trouver des locaux clairs, des espaces verts. C'est un indiscutable progrès matériel.

Et l'accélération se poursuit. En 1965, madame DENIS est nommée intendante. Le Directeur, comme par le passé, continue ses navettes entre les classes primaires et son C.E.G. Il dirige plus de 600 élèves... mais il y aura mieux !

Tout ce bouillonnement, toutes ces transformations n'ont pas empêché la Coopérative scolaire de continuer ses activités théâtrales, les écoles de participer aux Fêtes de Gymnastique ... et le C.E.G de voir ses succès scolaires de croître chaque année.

En 1969, c'est la fin du quatrième acte: le Collège d'Enseignement Général disparaît et fait place au Collège d'Enseignement Secondaire, séparé des Ecoles primaires. De nouvelles structures administratives, très différentes des précédentes sont mises en place et, HEUREUSEMENT, monsieur DENIS est nommé Directeur Adjoint du C.E.S qui compte 525 élèves.

Je regrette, plus que je ne puis le dire d'abandonner Maîtres et élèves du primaire ... Mais ma santé ne tient plus. Je suis usé " jusqu'à la corde " et seule la présence de monsieur DENIS m'empêche d'abandonner.

Oui, je sais, ce quatrième acte finit un peu tristement mais il est riche de promesses car il préfigure ce que sera le C.E.S de demain.

Et voilà le 5 ème et dernier ACTE : Sous l'inlassable impulsion du SMAR, une aile est ajoutée aux bâtiments du C.E.S : laboratoires, ateliers, classes, bureaux nous permettront de connaître un bien-être matériel que nous n'avions jamais espéré.

Je suis nommé Principal du C.E.S en 1970 mais nous savons déjà que, malgré tous nos efforts, l'internat disparaîtra et avec lui la pépinière de sportifs et de gens du théâtre: l'âme du C.E.S C'est paraît-il une formule dépassée ! Les effectifs continuent de croître et les classes provisoires sont de plus en plus nombreuses. Les effectifs du C.E.S passent de 607 à 734 en 1973. En fait, à cette date, personnel compris, nous sommes 800.

En 1972, le C.E.S est nationalisé.

En 1973, selon la formule consacrée, monsieur DENIS et moi demandons à faire valoir nos droits à la retraite. Ainsi se terminent pour moi quarante années de présence à ST PIERRE SUR DIVES dont trente quatre ans de Direction.

Une nouvelle ère s'ouvrira pour le Collège et amènera les mutations que nécessite l'époque.

Il me faut maintenant conclure ... et ce n'est pas le plus simple. Je voudrais, comme au théâtre, lorsque le rideau s'abaisse, rappeler tous les acteurs de la pièce. Hélas ! certains nous ont déjà quittés, mais leur souvenir reste gravé dans mon cœur.

Vous dirai-je que rien ne se peut construire sans Amour... mais cela vous le savez. Oui, je crois, que ce qui a été créé et ce qui est à créer dans le domaine de l'enseignement, tout cela

" Est une oeuvre de choix qui veut beaucoup d'amour "

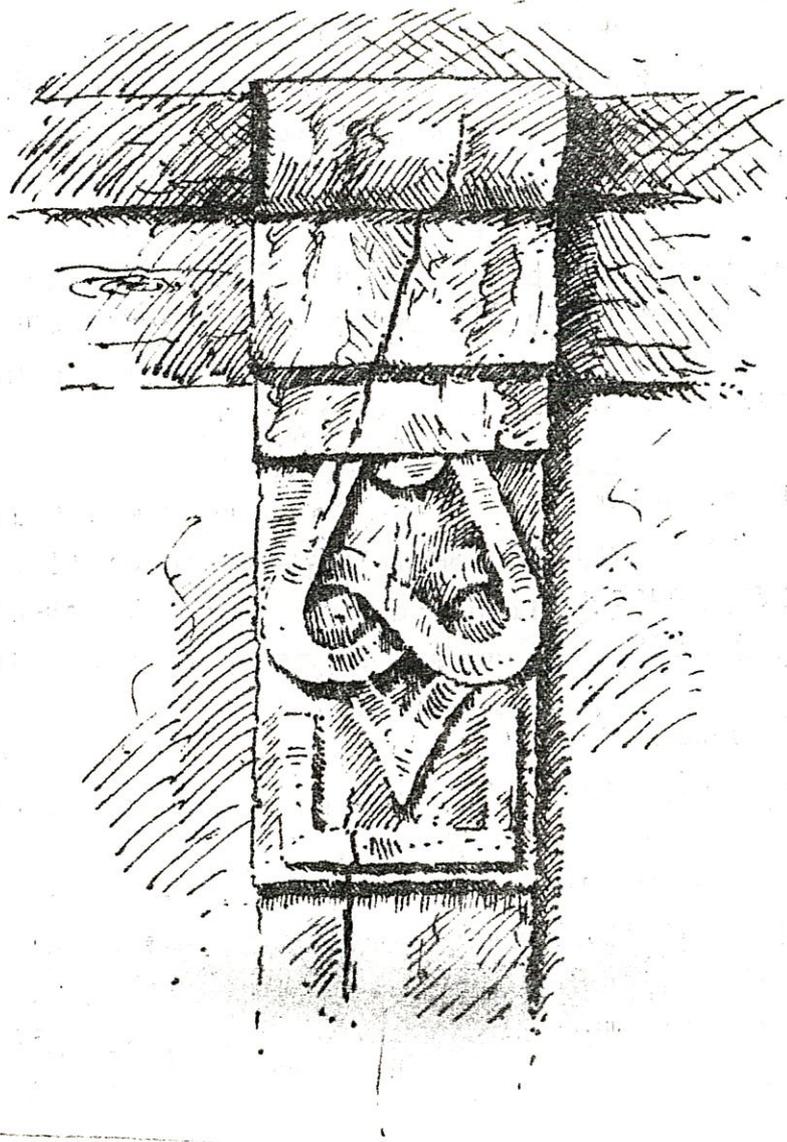
comme le disait le poète.

Cela doit être gravé au plus profond de nous-mêmes.

Jean BEAUVALET

NOTRE - DAME DE FRESNAY

Chemin d' ORY



dessin François BIHOREL

Poteau sculpté portant le sommier de l'étage

EN FEUILLETANT LES ARCHIVES ...

UNE EXEMPTION D'IMPOT EN 1701

M O N T P I N C O N

Au moment où de nombreux citoyens se demandent comment ils pourraient échapper aux impôts qui lui sont infligés voici la solution adoptée par René MOREL, paroissien de MONTPINÇON et humble sujet de LOUIS XIV :

" Le six avril 1701 , se sont présentés devant Nous curé soussigné, les habitants de notre paroisse, lesquels d'une voix commune et unanimement, ont consenti que René MOREL soit dé-rolé et ne paye aucun impôt qui puisse être pendant qu'il sera au service du Roy dans la milice dans laquelle il a bien voulu s'engager pour la paroisse. Veulent et consentent aussi les mêmes habitants que Jeanne GUIBEE mère dudit MOREL soit mise hors de l'exercice et ce parce que le dit MOREL s'oblige de décharger les dits habitants sur le sujet de la milice et de bien servir.

Les dits habitants consentent que lui ni sa mère ne payent jamais aucune taille même quand il sera hors du service, dans la dite paroisse et ce aux présences de François CAUVIGNY et Pierre GILLOT. "

(Archives paroissiales Montpinçon 1701)

UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN 1736

ST MARTIN DE FRESNAY

Plusieurs constatations intéressantes à propos de ce contrat d'apprentissage établi par le notaire de de Montpinçon: sa durée : dix huit mois pendant lesquels l'apprenti disposera d'une disponibilité de deux mois pour pouvoir aider son père aux travaux de la moisson.

Le cordonnier s'engage à lui enseigner " tout ce que son esprit pourra comprendre ", à le nourrir, mais ne lui versera aucun salaire. Le père de l'apprenti devra acquitter une somme de 49 livres.

" Le vingt quatre novembre 1736, au BILLOT, fut présent Pierre CHEMIN de la paroisse de ST MARTIN DE FRESNAY, du métier de cordonnier lequel s'est soumis et obligé envers Eustache LEFRANCOIS de la paroisse du RENUARD présent de lui apprendre et montrer autant que son esprit le pourra comprendre le métier de cordonnier

Pour ce sujet le dit LEFRANCOIS s'oblige de demeurer dix huit mois de temps chez le dit CHEMIN qui ont commencé du vingt de septembre dernier , pour quoi le dit CHEMIN s'oblige de le nourrir pendant le dit temps . Aura le dit LEFRANCOIS à son profit deux mois pendant la moisson parce qu'il fera deux autres mois après son temps fait au dit CHEMIN.

Moyennant le prix et somme de quarante neuf livres payables par le dit LEFRANCOIS au dit CHEMIN en deux termes égaux savoir moitié à la ST MICHEL prochaine et l'autre moitié à Noël suivant.

Fait en présence de Jacques MOTTE sieur de la MOTTE et de Jacques CHEMIN de TORTISAMBERT qui ont signé après lecture.

(Minutier: Tabellionnage de MONTPINCON)

CAHIER DE DOLEANCES - 8 MARS 1789

BRETTEVILLE SUR DIVES

Cahier de doléances, plaintes et représentations de la communauté des habitants et Tiers Etat de la paroisse de BRETTEVILLE sur DIVES, en exécution d'un ordre de sa Majesté consigné dans sa lettre du 24 janvier dernier et dans le règlement y annoncé

Article 1 er

Les Etats provinciaux et la conservation des Assemblées municipales pour la répartition des impôts et en faire passer le montant directement au Roi

Article 2

La reformation de l'administration de la justice tant au civil qu'au criminel, la suppression des vicomtés et hautes justices et de quantité de tribunaux onéreux et à charge du public qui à grands frais font essayer aux plaideurs jusqu'à trois degrés de juridiction

dont le premier occasionne plus de dépens qu'à la cour.

Article 3

La suppression des procureurs gens absolument inutiles plus propres à éterniser une affaire qu'à en accélérer la fin.

Article 4

Mettre un terme à la durée des procès suivant la qualité des instances. Ce sera éviter la ruine des familles qui s'épuisent à les poursuivre ou qui épuisés après 15 ou 20 ans sont forcés de les abandonner.

Article 5

Radmettre que des juges ... de bonnes mœurs après avoir rempli les fonctions d'avocat avec distinction et délicatesse recouvre cela par les trois ordres des justiciables soumis à leur juridiction.

Article 6

Supprimer les abus dans la perception des finances et les frais de perception en la majeure partie par des abonnements sur les paroisses, bourgs, villes et communautés ou autres moyens de remplacement.

Article 7

Supprimer les droits d'aides en procurant au roi le même produit qu'il en retire qui serait sur tous les vendeurs, acheteurs et débitants. /réparti

Article 8

Supprimer la gabelle, le produit net qui en revient au roi pourrait être réparti sur les paroisses par abonnement ou rachat.

Article 9

Affranchir des corvées des grandes routes ceux qui en sont éloignés, n'en profitent point, sont chargés de l'entretien de quantité de chemins vicinaux qui par la nature du sol exige de grands frais et qui sont chargés en outre de l'entretien des grandes routes qui les avoisinent non portées sur l'état du roi.

Article 10

Que les trois ordres contribuent également aux corvées aux impositions réelles et personnelles et à tous sub^bsides sans aucune exemption ni privilèges pécunières sans préjudice des honneurs et distinctions dûs aux deux premiers ordres.

Article 11

Que les ponts et chaussées pour en accéder qui traversent les rivières et sont autant utiles aux étrangers qu'aux personnes du pays soient portés sur l'état du roi.

La confection et l'entretien de ces ponts et chaussées sont tellement à charge aux paroissés qu'à celle de BRETREVILLE, il en a coûté depuis environ trois ans plus de quatre mille livres sans avoir mis tout en l'état.

Article 12

Que les colombiers soient supprimés. Les pigeons font un tort considérable lors de la semence et de la maturité des grains.

Article 13

Supprimer les droits de havage et de coutumes. Ces droits toujours trop considérables empêchent l'exportation des grains aux halles et en favorisent la vente dans les greniers.

Article 14

Supprimer les banalités de four et de moulin qui autorisent l'infidélité et l'insolence des meuniers et boulangers.

Article 15

Que les poids et mesures soient parfaitement uniformes sur tout le royaume.

Article 16

Ordonner que les règlements pour la chasse seront exécutés à rigueur sous plus grandes peines que celles portées par le règlement.

Les chasseurs souvent en grand nombre, sans qualité hiver comme été déclosent les pièces, occasionnent le divaguerment des bestiaux conséquemment des dommages éboulent les fossés, dévastent les grains et en empêchent la progression.

Article 17

Supprimer les moulins existant sur les rivières qui empêchent qu'elles ne soient navigables ce qui serait d'une grande ressource et épargnerait de grands frais pour l'exportation des denrées. Cette suppression à charge de rachat ou d'indemnité s'il y échoit.

Article 18

La police ne s'observant point assez exactement à l'égard des meuniers qui sous différents prétextes frivoles frustrer le public et singulièrement les pauvres d'une partie de leur farine, il serait à désirer qu'il plut à sa Majesté d'ordonner que la moutte sera payée en argent à tant le boisseau. Chaque meunier sera tenu d'avoir un registre et d'y porter la quantité la qualité et poids du bled sous les peines qu'il plairait à sa Majesté d'imposer.

Article 19

Que les dîmes ne soient perçues que sur les quatre principaux grains: le bled, l'orge, l'avoine et le seigle. Il serait bien qu'au lieu qu'elles fussent perçues en essences elles fussent payées en argent.

Article 20

Que tous les bénéfiques de cure fussent égaux en revenus et cependant proportionnels à leur population pour mettre chaque curé à porter de vivre honnêtement suivant son état et d'assister sa position.

Article 21

Que les officiers municipaux chacun dans leur paroisse seront tenus de veiller à la conservation et à l'augmentation des bois de construction et d'empêcher qu'il n'en soit fait un mauvais emploi.

Article 22

Que tous les vagabonds de chaque paroisse travailleront soit aux grandes routes soit à réparer tout autre chemin sous les ordres des officiers municipaux et au prix par eux fixé.

Article 23

Que les députés de la présente assemblée choisis pour se rendre au baillage principal soient pris dans toutes les classes du Tiers Etat en nombre égal au tant que faire se pourra. Qu'à cet effet, les paroisses soient réunies deux en deux pour celles qui n'ont que deux députés à la présente assemblée.

Fait et arrêté double à l'assemblée des habitants et gens du Tiers Etat de la dite paroisse de BRETREVILLE pour être remis aux mains de leurs députés et porté à l'assemblée du Baillage de FALAISE et l'autre pour être mis et déposé dans les archives ce huit mars mil sept cent quatre vingt neuf.

Ont signé: F. Allair - P. Aller - Henri Piché - Louis Motte - Jean Gaucher - Daniel Gauché - Syndic actuel: B. Allair - Deniau -

Jack MANEUVRIER

REPERTOIRE DES ARTICLES PARUS EN 1983

HISTOIRE MEDIEVALE:

La baronnie de MONTPINCON	- J. MANEUVRIER	N° 1 - Pages 3-5
Hugues de Grandmesnil	- J. MANEUVRIER	N° 4 - Pages 5-10
Les GRANDMESNIL en Italie	- L. COUANON	N° 4 - Pages 11-17
Le clocher de MITTOIS	-	N° 4 - Page 34

HISTOIRE MODERNE :

La Fabrique de N.D de FRESNAY-	J. MANEUVRIER	N° 1 - Pages 9-13
La constitution civile du clergé dans le canton de St P-	C. MANEUVRIER	N° 2 - Pages 23-29
Une marque de fabricant de toile à MONTVIETTE	-	N° 4 - Page 18

HISTOIRE CONTEMPORAINE:

Vivre à St Pierre/Dives 1913	- D. HOARAU	N° 1 - Pages 21-26
Les bataillons scolaires	- D. HOARAU	N° 2 - Pages 15-22
Les bataillons de la revanche-	D. HOARAU	N° 3 - Pages 37-38
Le Collège de St Pierre/Dives-	J. BEAUVALET	N° 4 - Pages 35-41

EN FEUILLETANT LES ARCHIVES :

Assassinat d'un milicien	- MONTPINCON 1763	N° 2 - Page 30
Un abandon d'enfant	- GRANDMESNIL 1733	N° 2 - Page 30
Délibération du Conseil Muni- pal: demande d'instituteur	- ST GEORGES EN AUGE 1871	N° 2 - Page 31
Une exemption d'impôt	- MONTPINCON 1701	N° 4 - Page 43
Un contrat d'apprentissage	- ST MARTIN DE FRESNAY 1736	N° 4 - Page 43
Le cahier de Doléances 1789	- BRETTEVILLE/DIVES	N° 4 - Pages 43-48

TOPONYMIE :

Introduction à la toponymie de L'OUDON	- D. FOURNIER	N° 1 - Pages 15-20
Toponymie de BERVILLE	- D. FOURNIER	N° 3 - Pages 30-36
Toponymie de BERVILLE (suite)-	D. FOURNIER	N° 4 - Pages 25-33
Toponymie de la VIETTE	- D. FOURNIER	N° 2 - Pages 7-14

.../...

SECTION 1

1. The purpose of this document is to provide information regarding the activities of the organization in the field of international relations. This information is classified as SECRET - SECURITY INFORMATION.

SECTION 2

2. The organization has been active in the field of international relations since its inception. It has established a network of contacts and has been instrumental in the development of international relations. This information is classified as SECRET - SECURITY INFORMATION.

SECTION 3

3. The organization has been active in the field of international relations since its inception. It has established a network of contacts and has been instrumental in the development of international relations. This information is classified as SECRET - SECURITY INFORMATION.

SECTION 4

4. The organization has been active in the field of international relations since its inception. It has established a network of contacts and has been instrumental in the development of international relations. This information is classified as SECRET - SECURITY INFORMATION.

SECTION 5

5. The organization has been active in the field of international relations since its inception. It has established a network of contacts and has been instrumental in the development of international relations. This information is classified as SECRET - SECURITY INFORMATION.

Year	Month	Day	Event	Location	Notes
1941	Jan	1
1941	Jan	2
1941	Jan	3
1941	Jan	4
1941	Jan	5
1941	Jan	6
1941	Jan	7
1941	Jan	8
1941	Jan	9
1941	Jan	10
1941	Jan	11
1941	Jan	12
1941	Jan	13
1941	Jan	14
1941	Jan	15
1941	Jan	16
1941	Jan	17
1941	Jan	18
1941	Jan	19
1941	Jan	20
1941	Jan	21
1941	Jan	22
1941	Jan	23
1941	Jan	24
1941	Jan	25
1941	Jan	26
1941	Jan	27
1941	Jan	28
1941	Jan	29
1941	Jan	30
1941	Jan	31

Administrative Information